



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
2024-2025



Table des matières

LE MOT DU MAIRE	3	SÉCURITÉ	63
Conseil exécutif et Conseil municipal	5	Compagnie des sapeurs-pompiers	63
Conseil exécutif	5	Groupement SIS	64
Le Conseil municipal	6	Gardes ruraux	65
Composition des commissions	7	ORPC Voirons	66
Administration communale	11	Police municipale	67
		Police de la Pallanterie	68
ADMINISTRATION COMMUNALE	9	PETITE ENFANCE	71
Administration générale	10	Le Jardin d'enfants intercommunal <i>La P'tite Cabane</i> à Jussy	71
Informatique	10	<i>EVE les Loupiots du Chambet</i>	73
Ressources humaines	12		
Prestations communales	14	ÉTAT CIVIL	75
Manifestations communales	15	Présentation	75
		Statistiques	76
FINANCES	21	CULTURE ET COMMUNICATION	79
Comptes 2024	21	Bibliobus	79
Principaux chiffres 2024	24	Activités culturelles	79
Compte GIPE	30	Activités sportives	81
Compte ORPC	35	Communication	82
Compte Fondation de la Commune de Jussy pour le logement	40		
BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS	47	ACTION SOCIALE ET JEUNESSE	85
Service technique	47	Mérite Jusserand	85
Fondation de la Commune de Jussy pour le logement	50	Activités pour les aînés	86
		Action pour les jeunes	90
ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ	53	Affaires sociales	94
Révision du plan directeur communal	53	Affaires scolaires	95
Réseau d'éclairage public	54	Soutien aux associations et aux organisations non gouvernementales	96
Gestion des déchets	55		
Biodiversité	57	ANNUAIRES	97
Transports et mobilité douce	59	Liste des associations	97
		Liste des commerces et entreprises	97



Le mot du Maire

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2024 de la commune de Jussy, du groupement intercommunal de la petite enfance *Les Loupiots du Chambet* (GIPE), du groupement intercommunal CI Seymaz, du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Arve et Lac (ORPC) ainsi que ceux de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement.

Ce rapport vous présentera les activités et événements que la commune a mené sur la période du **1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025**.

Ce rapport administratif revêt pour moi une signification toute particulière: il marque non seulement la fin d'une année de travail communal, mais aussi la fin de mon mandat en tant que Maire de Jussy. Après 22 années passées au service de notre commune – dont 8 ans comme conseillère municipale, 5 ans en tant qu'adjointe au Maire, puis 9 années en tant que Maire – il est temps pour moi de conclure mon engagement.

Ces années ont été riches de projets, de défis, d'apprentissages et, surtout, de belles réussites collectives. Avec constance, intégrité et sincérité, j'ai toujours cherché à agir pour l'intérêt général, à maintenir un dialogue constructif avec les habitants, les communes voisines et le canton; à préserver l'identité de notre village tout en le préparant aux enjeux de demain.

Si je devais retenir un fil rouge de mon action, ce serait sans doute la modernisation profonde de notre administration communale. Nous avons mené une transformation structurelle, tant sur le plan organisationnel que technologique, avec l'objectif

constant d'une gouvernance transparente, rigoureuse et conforme aux exigences légales actuelles.

Cela s'est traduit par:

- › la professionnalisation des processus administratifs,
- › la mise en place d'un système de contrôle interne conforme aux standards législatifs,
- › l'introduction d'outils numériques performants, facilitant le travail des équipes
- › le développement d'une culture de gestion axée sur la clarté, l'efficacité et la responsabilité.

Ces évolutions sont le fruit de l'engagement professionnel des collaborateurs, un Conseil municipal actif et volontaire et bien sûr la bienveillance des habitantes et habitants qui ont accompagné ces changements avec confiance durant toutes ces années.

Si les jusserands ont toujours été ma priorité, j'ai toujours attaché une grande importance à l'intercommunalité avec la profonde conviction que le meilleur moyen de défendre les intérêts d'une petite commune est de se regrouper pour faire valoir des intérêts communs.

J'ai toujours eu à cœur de servir notre commune avec intégrité et détermination. Aujourd'hui, je transmets le flambeau avec la satisfaction du travail accompli et la conviction que Jussy dispose désormais des fondations solides pour relever les défis à venir.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance au fil des années.

Avec toute ma reconnaissance et bonne lecture.

Anne-Françoise Morel, Maire



Conseil exécutif et Conseil municipal

La séparation des pouvoirs est un principe fondamental en Suisse. L'Exécutif exerce le pouvoir exécutif tandis que le Conseil municipal exerce le pouvoir législatif. Au niveau des communes genevoises, le pouvoir exécutif connaît différentes formes, en fonction du nombre d'habitants dans la commune. À l'instar de la commune de Jussy, les communes de moins de 3000 habitants connaissent le régime du Maire entouré de deux adjoints. S'il peut déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, le maire dispose seul du pouvoir d'engager la commune. Les communes plus peuplées ont un Conseil administratif composé de 3 membres sauf la ville de Genève qui en a 5. Dès la prochaine législature municipale, en 2025, toutes les communes genevoises seront au régime du Conseil administratif. La fonction de maire pourra être assumée par une seule personne durant toute la législature ou en alternance par les trois conseillers administratifs.

Conseil exécutif

Répartition des fonctions et des charges administratives, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

MADAME ANNE-FRANÇOISE MOREL, MAIRE

Dicastères: Finances, administration générale, communication, représentation, personnel communal, pompiers, sécurité, promotion économique, recensement, naturalisations, votations, élections, Fondation du logement.

MONSIEUR YVES LÜTHI, ADJOINT AU MAIRE

Dicastères: bâtiments, développement durable, énergie, environnement, gestion de déchets, routes et signalisation, transports publics, agriculture, drainage et assainissement, eaux et forêts.

MONSIEUR STÉPHANE HOSTETTLER, ADJOINT AU MAIRE

Dicastères: affaires sociales, activités des jeunes et des aînés, école, crèche et jardin d'enfants, culture, manifestations, sociétés locales et sportives, cimetière, activités du Conseil municipal.



De gauche à droite, M. Stéphane Hostettler, M^{me} Anne-Françoise Morel, M. Yves Lüthi

45 SÉANCES DE L'EXÉCUTIF

Les séances ont lieu les lundis matin de 7h30 jusqu'à 9h30, en général. À partir de 10h, prennent place des séances sur des sujets spécifiques très souvent en présence d'interlocuteurs externes: mandataires, partenaires, citoyens.

Le Conseil municipal

Composition du Conseil municipal du 1^{er} juin 2024
au 31 mai 2025

- › Monsieur Jean-Marie Beaud
- › Monsieur Yves-Marc Bobillier
- › Madame Sabine Chenevard
- › Madame Anna Dumonthay-Smith
- › Monsieur Eric Grand
- › Monsieur Olivier Gros
- › Madame Catalina Kauz

- › Monsieur Alain Magistra
- › Madame Laura Mathil
- › Madame Audrey Pion
- › Madame Susanne Roux-Stuber
- › Monsieur Grégoire Stoky
- › Monsieur Pascal Wegmuller

Représentativité:

6 femmes soit 46%, 7 hommes soit 54%



*Derrière, de gauche à droite: Olivier Gros, Laura Mathil,
Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller, Eric Grand.*

*Devant, de gauche à droite: Susanne Roux-Stuber, Jean-Marie Beaud,
Audrey Pion, Yves-Marc Bobillier, Catalina Kauz, Alain Magistra,
Anna Dumonthay-Smith, Sabine Chenevard.*

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN 2024 AU 31 MAI 2025



*Olivier Gros
Président*



*Catalina Kauz
Vice-présidente*



*Christophe Mage
Secrétaire externe*

Composition des commissions

URBANISME

Président	M. Pascal Wegmuller
Vice-président	M. Jean-Marie Beaud
Membres	Mesdames et Messieurs Olivier Gros, Laura Mathil, Audrey Pion, Eric Grand
Exécutif	M. Yves Lüthi

Nombre de séances: 9

AGRICULTURE

Président	M. Grégoire Stoky
Membres	Messieurs Yves-Marc Bobillier et Eric Grand
Exécutif	M. Yves Lüthi

Nombre de séances: 3

SOCIALE

Présidente	M ^{me} Catalina Kauz
Vice-présidente	M ^{me} Susanne Roux-Stuber
Membres	Mesdames et Messieurs Anna Dumonthay-Smith, Sabine Chenevard, Alain Magistra
Exécutif	M. Stéphane Hostettler

Nombre de séances: 11

ADMINISTRATION

Président	M. Olivier Gros
Vice-présidente	M ^{me} Audrey Pion
Membre	Mesdames et Messieurs Catalina Kauz, Laura Mathil, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller
Exécutif	M ^{me} Anne-Françoise Morel

Nombre de séances: 4

PDCOM 2024-25

Président	M. Jean-Marie Beaud
Membres	Mesdames et Messieurs Sabine Chenevard, Catalina Kauz, Eric Grand, Pascal Wegmuller, Pasquale Bartolo
Exécutif	M. Yves Lüthi

Nombre de séances: 9

En 2024-2025, la Commission du Plan directeur communal (PdCom) a poursuivi activement ses travaux. L'année a été marquée par une collaboration étroite avec nos mandataires, de nombreuses séances de travail, et la relecture complète du projet de PdCom avant son dépôt auprès des autorités cantonales.

Ce travail vise à poser les bases d'un développement harmonieux de Jussy, respectueux de son cadre de vie et des besoins futurs de la population.

STATISTIQUES

- > 36 séances de commissions
- > 9 séances du Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 01.06.2024 AU 31.05.2025

6 délibérations

Délibération n°	Date	Objet
DEL05-2024	11.11.2024	Relative aux indemnités allouées aux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal en 2025
DEL06-2024	11.11.2024	Relative à l'ouverture du crédit d'un montant de 72 600 fr. destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU
DEL07-2024	11.11.2024	Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025
DEL08-2024	11.11.2024	Relative aux amortissements complémentaires 2024
DEL01-2025	12.05.2025	Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
DEL02-2025	12.05.2025	Approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement

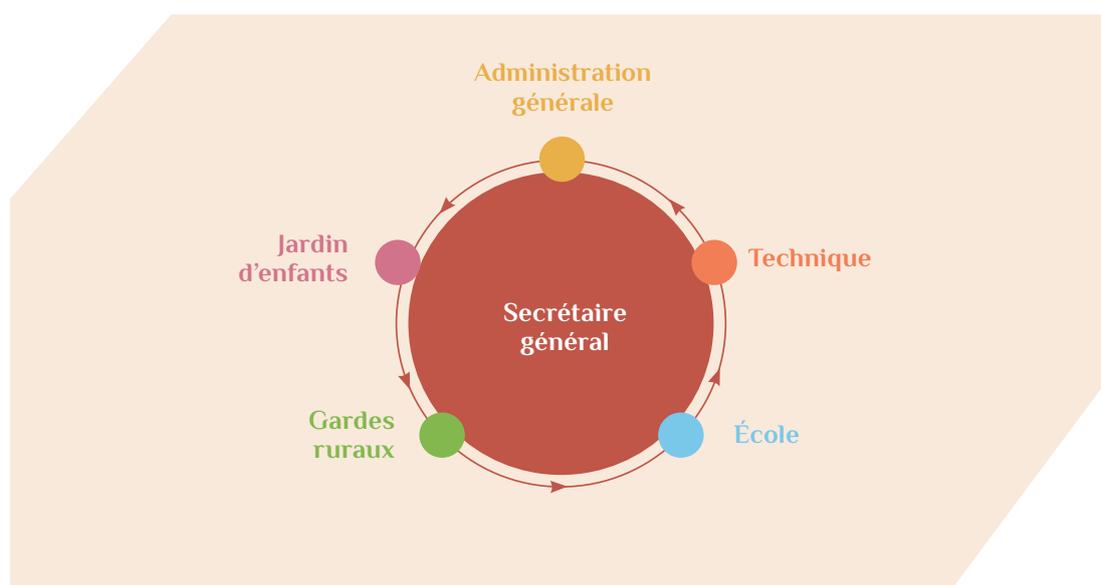


Administration communale

L'administration communale est le «bras armé» du pouvoir exécutif. En charge d'exécuter les décisions de l'Exécutif et de prodiguer des conseils sur la gestion communale, les tâches opérationnelles lui incombent. L'administration communale s'entend au sens large avec différents métiers et autant de compétences diverses que cela nécessite.

Administration communale

L'administration communale compte cinq services sous la responsabilité du secrétaire général dont la mission est de coordonner l'ensemble des activités de l'administration et de conduire les affaires communales avec l'Exécutif.



Administration générale

3,7 EPT / 5 collaborateur-trice-s

1 ressource externe (EPT 0,3)

12 séances du service administration générale dans l'année

La commission du Conseil municipal associée: Administration

LES MISSIONS:

- › Gestion des ressources humaines
- › Assister et appuyer les autorités communales dans leurs missions
- › Assister les membres du Conseil municipal
- › Gestion de la comptabilité et des finances communales (budget, comptes annuels)
- › Gestion du guichet postal
- › Gestion des locations
- › Gestion du cimetière
- › Organisation des manifestations communales
- › Gestion de la réception et du guichet postal
- › Établissement du compte rendu administratif annuel



*Christophe Mage, secrétaire général
Delphine Maréchal, assistante de direction
Véronique Vuadens, secrétaire/réceptionniste
Simone Kessler, secrétaire,
Salvatore Galioto, comptable*

Informatique

La gestion du parc informatique est déléguée au SIACG, Service Intercommunal d'informatique. Ce dernier gère près de 3100 postes de travail, 440 serveurs, 5300 comptes dont 850 dédiés aux conseillers municipaux, plus de 6300 boîtes aux lettres, répartis sur 350 sites, dans 44 communes membres.

À noter que les services de messagerie et d'accès à Internet sont assurés par une infrastructure unique, partagée entre les communes.

Le SIACG occupe 34 collaborateurs et possède un budget de 9 millions (investissements compris).

Le SIACG assure les prestations transversales: service help-desk, formations, expertises et conseils sur l'acquisition de matériels et logiciels.

La commune de Jussy a accès à un catalogue d'applications fournies par le SIACG permettant d'assurer les prestations métiers et les prestations IT (65 produits et services au catalogue du SIACG).

Une des grandes missions du SIACG est d'assurer la sécurité informatique. Ce sujet d'actualité est une préoccupation toujours plus présente nécessitant le renforcement des moyens. Face aux cybermenaces

toujours plus nombreuses, les communes doivent être dotées d'un système de protection efficace et, en cas d'incident, être en mesure d'assurer la continuité de leurs activités opérationnelles.

Ci-dessous, les différents outils utilisés par la Commune de Jussy proposés par le SIACG

APPLICATIONS MÉTIERS

- › **Cimetière:** Gestion du cimetière;
- › **CMNet:** Plateforme collaborative pour les conseillers municipaux;
- › **eACG:** Extranet de l'ACG dédié aux exécutifs communaux;
- › **Calvin:** Accès LSEC sur la base des données des habitants (consultation, mutation, impression attestations);
- › **FIA:** Extranet du fonds intercommunal d'assainissement;
- › **Opale:** Logiciel de gestion financière communale (gestion investissements, comptabilité, débiteurs, fournisseurs, salaires, taxe prof.comm.);
- › **Infopop:** Base de données des habitants de la commune;

- › **Intranet SIACG:** Site d'informations des produits et prestations du SIACG;
- › **eGIAP:** ERP spécialisé pour les activités du parascolaire;
- › **SITG:** Outil pour la visualisation des données cartographiques;
- › **Therefore:** Logiciel de gestion électronique et archivage documents;

APPLICATIONS IT

- › **Microsoft Suites:** Word, excel, outlook, adobe pro;
- › **Réseau intercommunal:** Réseau informatique de type métropolitain maillé par fibre optique et hertzienne;
- › **SIACG-Intercom:** Wifi sécurisé;
- › **Messagerie Exchange:** Messagerie collaborative intercommunale;
- › **Accès distants:** Always on SIACG VPN permettant le télétravail;
- › **Plateforme cliente:** Homogénéisation des postes de travail: Microsoft 365 (word, excel, powerpoint, outlook, teams);

À relever que le SIACG gère tout l'aspect sécuritaire du réseau soit la gestion des antivirus, antispam, anticrypto ainsi que le cloisonnement et filtrage d'accès. Un important travail de collaboration avec les instances cantonales et fédérales sur la cybercriminalité est mené. Ainsi ce ne sont pas moins de 68 millions de spams qui ont été bloqués.

En marge, la commune s'équipe d'outils de gestion spécifiques à ses besoins et utile à son organisation:

- › **Wedo:** Gestion des séances, des tâches et des projets;
- › **Tipee:** Gestion des horaires et des heures de travail réalisées;
- › **Site internet:** www.jussy.ch;
- › **CommuneApp:** Plateforme de communication destinée au public;

Enfin s'ajoutent d'autres plateformes collaboratives avec les services de l'État ou les partenaires de la commune.

- › **Adesco:** Plateforme d'échange des documents avec le Service des affaires communales (SAFCO), concernant essentiellement les délibérations du Conseil municipal;
- › **MFTE:** Espace sécurisé pour le transfert des budgets et des comptes communaux entre les communes genevoises et le SAFCO;

La participation annuelle financière pour Jussy se monte à:

2022	2023	2024
30008.-	47475.-	46900.-

En 2024, les dépenses informatiques communales représentent 0,88% des dépenses totales.

Le SIACG a mis en place des groupes d'utilisateurs pour faire évoluer les outils et prendre en considération les besoins des utilisateurs. Les collaborateurs de la commune de Jussy participent activement aux groupes de travail des applications Cimetières (M^{me} Delphine Maréchal), CMNet (M. Christophe Mage), Opale Fournisseurs (M. Salvatore Galio), Opale Débiteurs (M. Salvatore Galio), Finances (M. Christophe Mage).

En quelques chiffres:

- › 7 utilisateurs équipés du VNP Always on SIACG,
- › 1 bureau VDI,
- › 2 postes de travail hors réseau,
- › 11 boîtes mail nominatives,
- › 13 boîtes mail nominatives pour les conseillers municipaux,
- › 3 scanners,
- › 15 écrans 27",
- › 3 imprimantes,
- › 11 postes de travail.

Ressources humaines

La commune de Jussy compte 19 collaborateur-trice-s (cf au 31.12.2024) représentant 12,48 EPT (employé plein temps). 63% du personnel a une activité à temps partiel.

ORGANIGRAMME

au 19.03.2024



CHRISTOPHE MAGE

Secrétaire général ●

Technique



PASQUALE BARTOLO

Secrétaire général adj. ●

Jardin d'enfants



SABINE LOCCI

Éducatrice responsable

Gardes ruraux



MICHEL BOSSUS

Chef de service

Ecole



EDYTA DE CARVALHO

DANIEL SILVA RICARDO

Patrouilleuse scolaires



SALVATORE GALIOTO

Comptable



DELPHINE MARÉCHAL

Ass. de direction



LIONEL GANIVET

Concierger école



SANDRA KLUNGE

SANDRINE ERRIQUEZ

Éducatrices petite enfance



LAURENT TRAVAGLI

OLIVIER PASQUALE

Gardes ruraux



EDYTA DE CARVALHO

Intendante scolaire



VÉRONIQUE VUADENS

Réceptionniste



SIMONE KESSLER

Secrétaire



FRÉDÉRIC PIAGENTINI

Cantonnier



CHRISTINE CHAILLOT

Assistante socio-éducative



EDDY PIAGENTINI

Concierger mairie



ORIANE WEGMÜLLER

Apprentie ASE

20 personnes

12,77 EPT

-  Guichet postal et mairie
-  Référent commission Administration
-  Référent commission Sociale
-  Référent commission Urbanisme et Agriculture

ACTUALITÉS RH

› Madame Flaviana Piagentini, employée au jardin d'enfants la P'tite Cabane comme assistante socio-éducative, est partie en pré-retraite le 30 juin 2024.

› Madame Lisa Kraoua, employée en tant que patrouilleuse scolaire, a quitté ses fonctions au 11 novembre 2024. Elle a été remplacée par M. Daniel Silva Ricardo dès le 2 décembre 2024.

Moyenne d'âge

Femmes	Hommes	Moyenne totale
47,3 ans	45,4 ans	46,3 ans

Taux d'absentéisme maladie

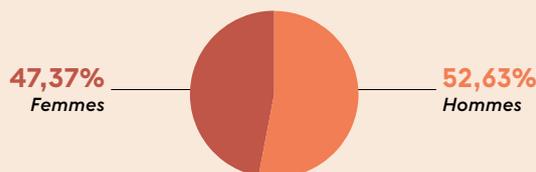
2022	2023	2024
2,00%	2,20%	5,95%

Le ratio 2024 inclut deux absences de longue durée (> 30 jours).

Ancienneté moyenne

Femmes	Hommes	Moyenne totale
6 ans	9,8 ans	7,9 ans

Ratio femmes / hommes des employés communaux



FORMATIONS SUIVIES EN 2024

En 2022, nombre de jours de formation = **31 j.**

En 2023, nombre de jours de formation = **25 j.**

En 2024, nombre de jours de formation = **18 j.**

Les formations suivies:

- › Publisher
- › Préserver sa santé psychosociale au travail
- › Autodéfense pour femmes
- › Processus et procédures
- › Sensibilisation à la *mindfulness*

- › Accueil du public en anglais
- › Piloter ses activités au moyen d'indicateurs et de tableaux de bord
- › Créer des présentations percutantes
- › Prise de parole en public – bases et perfectionnement
- › Entretien et développer sa mémoire
- › Créer des formulaires interactifs
- › La sécurité dans son for intérieur
- › Lutte contre les larves de moustique invasifs
- › Plateforme élévatrice SPAA

Prestations communales

MÉDAILLES DE CHIENS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, toutes les Communes sont dotées d'un programme provenant du SCAV. L'impôt est directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale. Les propriétaires des chiens doivent venir chercher la médaille au guichet de la mairie avant le 1^{er} avril de l'année en cours. Un émolument de 10 francs est demandé.

Pour l'année 2024, la commune de Jussy a vendu **106 médailles**.

PIÈCES D'IDENTITÉ

La Commune continue à délivrer les cartes d'identité.

Statistiques pour l'année 2024:

- › Adultes: 34 cartes
- › Enfants: 16 cartes

CARTES PISCINES

La Commune subventionne les cartes d'entrée pour la piscine de Marcelly qui sont vendues à la réception de la Mairie en présentant une carte d'identité. Le prix est de: enfant 1 fr. / adulte 3 fr.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Depuis le 11 décembre 2023, la carte journalière a été remplacée par la carte journalière dégriffée Commune. C'est une nouvelle offre disponible exclusivement auprès des communes et des villes. Les personnes peuvent voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 fr. (avec abonnement demi-tarif) ou de 52 fr. (sans abonnement demi-tarif). Il y a également l'option 1^{re} ou 2^e classe. Plus la commande est anticipée, plus le prix est bas. Le nombre de cartes n'est plus limité par commune mais une quantité de carte précise par jour est disponible pour toute la Suisse.

La disponibilité des cartes est consultable sur carte-journaliere-commune.ch.

En 2024, la commune de Jussy a vendu 213 cartes journalières.

Guichet postal	2022	2023	2024
Nombre des envois déposés au guichet	2184	2078	3511
Chiffre d'affaires envois postaux (en francs)	12 687.-	13 169.-	16 463.-
Nombre des envois avisés par le facteur	1729	1947	1863
Nombre de versements effectués au guichet	3284	2386	2164

Manifestations communales

Retour en images sur les principales manifestations.
Retrouvez davantage de photos sur le site internet jussy.ch, rubrique «Jussy en images»

PROMOTIONS SCOLAIRES

29 juin 2024



Traditionnel cortège conduit par le groupe de musique Mariachi

Le groupe de musique Mariachi



Remise des cadeaux aux élèves de 8P



Animations avec château gonflable et divers jeux

FÊTE NATIONALE

1^{er} août 2024



*Discours de Madame
Nathalie Fontanet,
présidente du Conseil d'Etat*

Discours de Anne-Françoise Morel, Maire de Jussy



*Présence de
Monsieur
Guy Parmelin,
conseiller
fédéral*



*Animation de
la soirée par
Nicolas Senn et
son groupe de
musique*

NOËL COMMUNAL ET MARCHÉ DE NOËL

17 décembre 2024



Distribution des cadeaux aux enfants



Marché de Noël

VŒUX DU MAIRE

9 janvier 2025



Accueil des nouveaux habitants



Nouveaux citoyens atteignant leur majorité en 2025



Exposition de photos des jeunes de l'Abri

FÊTE DU PRINTEMPS

21 mars 2025



*Le bonhomme hiver
confectionné par
l'APEJ et les élèves
de l'école*



Le bonhomme hiver brûle



Finances

Les comptes sont dressés conformément aux recommandations contenues dans le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Les règles comptables sont formalisées dans la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application (RAC). Alors que le budget est un plan d'intention, les comptes de fonctionnement contiennent tous les charges et les revenus de la commune de Jussy pour une année donnée. Les comptes donnent une image exacte et fidèle de la situation financière.

Comptes 2024

L'année 2024 se clôture sur un bénéfice de **1027188,42 fr.** contre 4214,20 fr. initialement prévu. Cet écart considérable s'explique par des produits se montant à 11367822,57 fr., contre 6116859 fr. budgétés. Tandis que les charges se montent à 10340634,15 fr., contre 6112644,80 fr. budgétés.

Avant de détailler les éléments ayant conduit à ce résultat, voici les faits marquants de l'exercice 2024 qui ont influencé la situation financière communale:

- › Énorme différence de la production des recettes fiscales par rapport aux estimations avec notamment un rattrapage important sur les recettes fiscales 2023
- › Augmentation des provisions fiscales et des frais de perception en lien avec l'augmentation des recettes
- › Création d'une provision spéciale pour anticiper l'augmentation de la péréquation intercommunale en 2026
- › Forte hausse du titre de la banque BCGe
- › Placement financier à court terme d'excédents de liquidités
- › Amortissements complémentaires votés lors du dernier Conseil municipal de 2024

REVENUS FISCAUX

Les recettes fiscales, représentant 84% du total des produits. Elles constituent donc un enjeu majeur pour l'équilibre budgétaire. Leur évolution peut être imprévisible, car elles dépendent de nombreux facteurs individuels, tels que les changements de domicile, professionnels, d'état civil, les décès ainsi que l'arrivée ou le départ de contribuables en cours d'année. Ces éléments ne sont connus qu'au moment de la taxation, rendant les prévisions

complexes. En conclusion le système *postnumero* génère certaines incertitudes rendant l'établissement des budgets et les comptes annuels difficiles à anticiper.

FORTE HAUSSE DES RECETTES FISCALES EN 2024

Initialement budgétées à 5035833 francs, les recettes fiscales ont été réévaluées à 9544882,01 francs, soit une augmentation de 4509049,01 fr. par rapport au budget. En comparaison avec l'exercice 2023, les revenus fiscaux ont augmenté de 4797530,92 francs. Les prévisions budgétaires pour 2024, établies sur la base des estimations du département des finances du canton de Genève en septembre 2024, tablaient sur des recettes de 6739771 francs. Toutefois, plusieurs éléments ont contribué à une hausse significative des recettes fiscales notamment:

- › L'estimation de la production des impôts sur les revenus des personnes physiques de l'année 2024, qui restent des prévisions, ont augmenté de plus 381291 fr. par rapport au budget
- › L'estimation de la production des impôts sur les revenus des personnes physiques des années antérieures (2013 à 2023) présentent des correctifs de plus 2419 012,75 fr., rien que le correctif d'estimation 2023 représente 2275836 fr.
- › L'estimation de la production des impôts sur la fortune des personnes physiques de l'année 2024 se monte à plus 644685 fr. et l'estimation des correctifs sur les années antérieures (2011 à 2023) à plus 968337,40 fr.
- › L'estimation de la production l'impôt à la source sur les personnes physiques représente plus 165673,90 fr. par rapport au budget dont 90714,14 fr. concernant les correctifs d'estimation de 2017 à 2023

UN IMPACT DES RATTRAPAGES FISCAUX DIFFICILE À ANTICIPER

Les rattrapages fiscaux, très significatifs cette année, sont volatiles. Ils avaient été bien moins marqués lors des exercices précédents. Il est important de rappeler que la production complète d'une année fiscale ne se stabilise que plusieurs années après la première taxation. Ainsi, des ajustements sont régulièrement effectués, pouvant entraîner des corrections à la hausse ou à la baisse. Ces correctifs dépendent des mises à jour apportées par l'Administration fiscale cantonale (AFC) au fil de l'évolution du processus de taxation. Enfin, la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur l'estimation des recettes fiscales, celles-ci étant exclusivement déterminées par l'État.

REVENUS FINANCIERS ET IMPACT SUR LES FINANCES COMMUNALES

Pour assurer le financement de ses charges de fonctionnement, la commune s'appuie également sur les revenus financiers de sa fortune qui représentent environ 10% du total des produits. En 2024, ces revenus ont atteint 1182811,55 fr., largement supérieurs aux 476560 fr. budgétés.

Cette performance s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du titre de la BCGe

dont la commune possède 25942 actions représentant un gain boursier d'environ 626000 francs. Il est important de noter que ce gain n'est pas monétaire, il ne se traduit pas par une entrée de liquidités, mais reflète uniquement l'évolution de la valeur des titres. À l'inverse, en 2020, la crise liée au COVID-19 avait entraîné une chute du cours et une perte comptable.

L'élément réellement monétaire de ce placement réside dans les dividendes versés, qui ont rapporté 168000 fr. en 2024.

Les Communes ont l'obligation de détenir une part du capital de cette banque, et pour Jussy, le seuil minimal est de 5076 actions. Ces actions, inscrites au patrimoine administratif, sont inaliénables, tout comme certains biens communaux (ex. mairie).

Toutefois, la commune avait choisi, il y a une vingtaine d'années, d'acquérir 20866 actions supplémentaires, intégrées cette fois au patrimoine financier.

AUTRES REVENUS FINANCIERS

Outre ces placements, la commune perçoit également des revenus locatifs issus de son patrimoine immobilier. En 2024, ces loyers ont généré environ 381000 fr., contribuant ainsi à l'amélioration des finances communales.



LES TAXES

À la différence de l'impôt qui représente une contribution versée pour participer aux dépenses résultant des tâches générales de l'État, Canton et Communes, en vue de la réalisation du bien commun. Il est perçu sans condition et sans contre-prestation. Les taxes constituent par définition la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier appréciable économiquement accordé par l'État à un citoyen déterminé. Produisant 5% des recettes communales, pour un montant de 536898,55 fr., elles représentent un certain nombre de postes dont les émoluments administratifs – par exemple les cartes d'identité; l'écolage – par exemple les places du jardin d'enfants; des prestations de service – par exemple les concessions du cimetière; des ventes – par exemple les timbres et vignettes.

ANALYSE DES DÉPENSES ET DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES

Le budget initialement adopté prévoyait un total de charges s'élevant à 6111644,80 francs. Toutefois, les dépenses effectives ont atteint 10340634,15 fr., en raison de plusieurs éléments exceptionnels qui n'étaient pas anticipés dans la prévision budgétaire. Principalement, il s'agit des amortissements complémentaires à hauteur de 2066807,11 fr. qui ont été votés lors du Conseil municipal du 11 novembre 2024 et comptabilisés pour le bouclage des comptes 2024.

D'autre part le SAFCO (Service des affaires communales) a autorisé la comptabilisation d'une provision complémentaire de 1300000 fr., compte tenu des correctifs exceptionnellement élevés pour 2023, afin d'anticiper l'augmentation du montant dû à la péréquation financière en 2026. Par ailleurs, une dépréciation fiscale de 931254,45 fr. a été enregistrée pour ajuster les provisions fiscales en réponse à la forte augmentation des estimations de production des recettes fiscales.

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit:

- › Charges de personnel: 18%
- › Charges de biens et services: 28%
- › Amortissements du patrimoine administratif: 3%
- › Charges financières: 1%
- › Charges de transfert: 30%
- › Charges extraordinaires: 20%

Tout dépassement budgétaire est signalé au Conseil municipal au cours de l'année et soumis au vote lors de l'approbation des comptes. L'annexe 17 détaille précisément les fonctions et les natures budgétaires concernées, en expliquant systématiquement les écarts constatés. Ainsi, le total des crédits budgétaires supplémentaires s'élève à 2498523,04 francs.

Toutefois, une partie de ces dépassements, d'un montant de 26562,45 fr., est refacturée sous la nature 4 (produits), par exemple le remboursement d'une assurance pour un sinistre ou encore le versement de la perte de gain maladie pour une absence de longue durée. Cela signifie que ces charges ne constituent pas une dépense supplémentaire réelle pour l'exercice 2024.

IMPACT DES FACTEURS EXTERNES

Certaines dépenses, telles que celles liées à la péréquation financière et aux frais de perception, échappent au contrôle de la commune et s'élèvent à 1040899,76 francs.

Ce montant inclut:

- › Dépréciation de la créance fiscale: 931254,45 fr.
- › Frais de perception: 109645,31 fr., engendrés par la forte hausse des recettes fiscales

De plus, la provision constituée pour la péréquation financière de 2026 engendre un dépassement de 1299258 francs. En tenant compte de ces éléments, la dépense nette supplémentaire réelle se limite à 131802,83 francs.

UN BILAN SOLIDE

Le bilan présente à l'actif, les éléments identifiables du patrimoine communal ayant une valeur économique positive. Le passif, lui, présente la manière dont la commune finance ses activités et son patrimoine. Il comprend toutes les dettes de la commune à l'égard des créanciers. La différence entre les ressources de l'actif et les dettes du passif, se matérialise par le capital propre. Il s'agit des réserves réalisées par la commune au fil des exercices comptables excédentaires.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 se monte à 38 117 282,75 fr. dont 25 050 989,65 fr. de capital propre soit 65% du total du bilan. L'endettement à long terme constituant le financement des investissements se monte à 8 263 751,82 fr. soit en augmentation de 2 178 638,10 fr., suite à un nouvel emprunt de 2 300 000 fr. et de l'amortissement d'autres engagements financiers en cours pour 121 361,90 francs. Les capitaux de tiers constituent 35% du total du bilan.

Au niveau de l'actif la nature 107 (Placements financiers) représente les actions de la BCGe détenue pour une valeur du marché de 5 320 830 fr. en hausse de plus 625 980 fr. grâce à la bonne performance du cours de l'action. Les immobilisations corporelles du patrimoine financier constitué des bâtiments détenus par la commune au titre de placement (immeubles, appartements, terrains agricoles en réserve) représentent 11 105 363,50 fr. million soit 29,13% du total du bilan. Le patrimoine

administratif est constitué des bâtiments communaux (mairie, école) pour une valeur de 4 797 768,38 francs. Ces actifs ne peuvent pas être vendus car ils sont nécessaires à l'activité même de la commune. Contrairement aux biens du patrimoine financier qui n'ont pas une fonction régalienn.

DES INVESTISSEMENTS EN RECUL

Depuis trois ans, le niveau des investissements est en deçà des prévisions. L'explication est que le principal investissement au patrimoine administratif, la rénovation de la maison communale a pris du retard du fait des exigences de la commission des monuments, de la nature et des sites. Également la révision du plan directeur communal a connu des délais plus importants que prévus initialement. Des consultations supplémentaires, en particulier avec les agriculteurs, ont été nécessaires. Ainsi ces investissements s'étalent plus longuement dans le temps.

Les faits marquant des investissements 2024 sont:

- › Étude du projet d'extension du local des pompiers ayant débouché sur une autorisation préalable de construction;
- › Continuation du travail de révision du plan directeur communal par la commission ad hoc;
- › Autorisation de construire accordée pour la rénovation de la maison communale;

Les investissements 2024 se sont montés à 499 886,65 fr. contre 300 676 fr. en 2023. Le budget 2024 prévoyait des dépenses pour 2 746 800 francs.

Principaux chiffres 2024

Résultat du financement détaillé	Budget 2024	Réalisé 2024
Total des revenus (a)	6 116 859.-	11 367 823.-
Total des charges (b)	6 112 645.-	10 340 634.-
dont charges courantes	5 843 726.-	8 005 208.-
dont amortissements ordinaires et extraordinaires	268 919.-	2 335 436.-
Résultat du compte de fonctionnement (a-b)	424.-	1 027 188.-
Autofinancement (c)	273 133.-	3 362 615.-
Investissements nets (d)	2 746 800.-	499 887.-
Résultat du compte financement (c-d)	-2 473 667.-	2 862 728.-

(en rouge = insuffisance de financement)

ÉVOLUTION DU CENTIME EN FRANCS PAR HABITANT

L'indice général (IG) correspond à la moyenne de l'indice annuel des trois dernières années et mesure la capacité financière des communes. Il détermine la part privilégiée revenant à la commune.

La part privilégiée permet de répartir les impôts des personnes physiques entre la commune de domicile

(appelée part privilégiée) et la commune de travail (appelée part restante). Cette part privilégiée est calculée sur la base de l'indice général de capacité financière de chaque commune et correspond à un taux; ce taux varie de 20% (pour les communes les plus riches) à 80% pour les communes qui ont un faible indice de capacité financière.

Évolution du centime en francs par habitant

Année	Indice général de capacité financière ¹	Part privilégiée ²	Nombre de centimes perçus	Production PP et PM (en fr.)	Variation (en%)	Production par habitant	Variation (en%)
2000	75,93	59	46	49724	-	44,84	-
2005	77,82	67	46	80522	61,9%	66,88	49,2%
2010	62,80	72	44	118394	47,0%	97,60	45,9%
2015	94,00	47	40	87252	-26,3%	68,22	-30,1%
2016	79,07	50	40	101527	16,4%	80,01	17,3%
2017	65,53	64	42	90636	-10,7%	70,15	-12,3%
2018	73,55	59	42	103229	13,9%	81,09	15,6%
2019	73,59	56	42	143456	39,0%	115,78	42,8%
2020	77,46	52	42	108704	-24,2%	88,09	-23,9%
2021	86,57	47	42	140076	28,9%	115,57	31,2%
2022	90,51	42	42	141135	0,8%	116,74	1,0%
2023	98,87	37	41	116598	-17,4%	99,32	-14,9%
2024	91,85	40	41	121776	+4,4%	100,72	1,4%

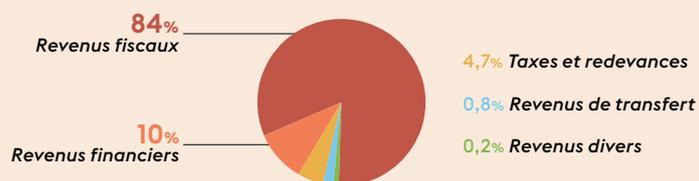
1 L'indice général (IG) correspond à la moyenne de l'indice annuel des trois dernières années et mesure la capacité financière des communes. Il détermine la part privilégiée revenant à la commune.

2 La part privilégiée permet de répartir les impôts des personnes physiques entre la commune de domicile (appelée part privilégiée) et la commune de travail (appelée part restante). Cette part privilégiée est calculée sur la base de l'indice général de capacité financière de chaque commune et correspond à un taux; ce taux varie de 20% (pour les communes les plus riches) à 80% pour les communes qui ont un faible indice de capacité financière.

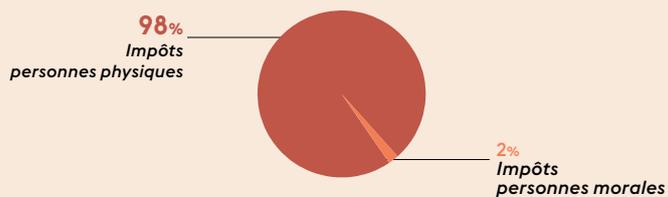
Ensemble des revenus

Année	Impôts	Variation en%	Autres revenus	Variation en%	Total	Variation en%
2010	6002193	+24%	508506	+17%	6510699	+24%
2011	6081759	1%	377933	-26%	6459693	-1%
2012	5623975	-8%	558212	48%	6182186	-4%
2013	4615202	-18%	528391	-5%	5143593	-17%
2014	3860939	-16%	673313	27%	4534252	-12%
2015	3634667	-6%	854827	27%	4489494	-1%
2016	4514319	+24%	776366	-9%	5290686	+18%
2017	4132260	-8%	683091	-12%	4815351	-9%
2018	4755537	+15%	2380227	+248%	7135764	+48%
2019	6774234	+42%	895832	-62%	7670066	+7%
2020	4642720	-31%	887792	-1%	5530512	-28%
2021	6133661	32%	912353	3%	7046013	27%
2022	6263661	2%	2187014	140%	8450675	20%
2023	4747351	-24%	2006381	-8%	6753732	-20%
2024	9544882	101%	1822941	-9%	11367823	68%

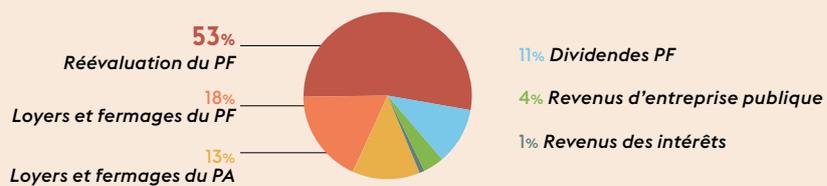
Répartitions revenus par nature



Répartition revenus fiscaux



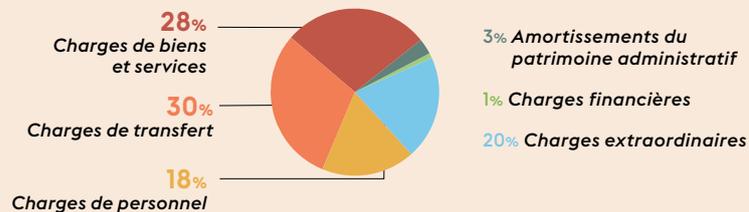
Répartition revenus financiers



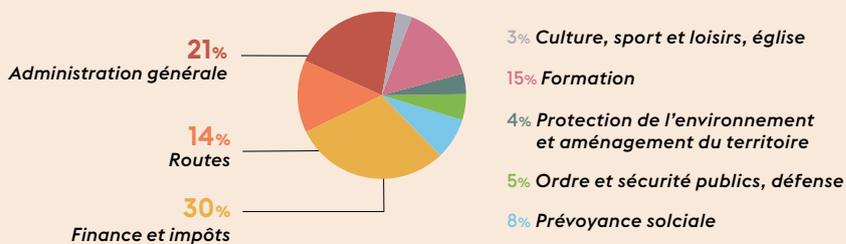
Compte de résultat échelonné

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	1714275	1808545	1882006	167731
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2128610	2109996	2850149	721539
33 Amortissements du patrimoine administratif	268619	268619	268619	-
36 Charges de transfert	1626609	1822579	3126033	1499424
Total des charges d'exploitation	5738113	6009739	8126807	2388695
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	4747351	5035833	9544882	4797531
42 Taxes	427129	419644	536899	109770
43 Revenus divers	15229	17000	18548	3319
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	156562	166822	84682	-71880
Total des revenus d'exploitation	5346270	5639299	10185011	-4838740
Résultat d'exploitation	-391842	-370440	2058204	2450046
34 Charges financières	116467	101906	147020	30553
44 Revenus financiers	1407461	476560	1182812	-224649
Résultat financier	1290994	374654	1035792	-255203
Résultat opérationnel	899152	4214	3093996	2194843
38 Charges extraordinaires	862982	0	2066807	1203825
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-862982	0	-2066807	-1203825
Résultat total	36170	4214	1027188	991018

Répartition des charges par nature



Répartition des charges par fonction



Évolution endettement communal



BILAN	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024	Écart
1 ACTIF	33042927	38117283	5074356
10 PATRIMOINE FINANCIER	23618203	30531646	6913442
100 Disponibilités et placements à court terme	4317576	7472232	3154656
101 Créances	3105790	4058602	952812
102 Placement financier à CT	-	2200000	2200000
104 Actifs de régularisation	226395	210717	-15678
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	3919	4506	588
107 Placements financiers	4694850	5320830	625980
108 Immobilisations corporelles PF	1110279	11105364	-4915
109 Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	159395	159395	-
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	9424723	7585637	-1839086
140 Immobilisations corporelles du PA	6670439	4797768	-1872671
142 Immobilisations incorporelles du PA	-	139985	139985
144 Prêt	500000	500000	-
145 Participations, capital social	2147884	2147884	-
146 Subventions d'investissements	106400	-	-106400
2 PASSIF	33042927	38117283	5074356
20 CAPITAUX DE TIERS	9019125	13066293	4047168
200 Engagements courants	381282	311304	-69978
201 Engagements financiers à court terme	101892	121362	19470
204 Passifs de régularisation	238479	248192	9713
205 Provisions à court terme	1491112	2048952	557840
206 Engagements financiers à long terme	6085114	8263752	2178638
208 Provisions à long terme	526000	1877485	1351485
209 Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	195247	195247	-
29 CAPITAL PROPRE	24023801	25050990	1027188
299 Excédent/découvert du bilan	24023801	25050990	1027188



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL
POUR LA PETITE ENFANCE**

MEINIER

RAPPORT D'ORGANE DE REVISION

CONTROLE ORDINAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

**DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch

 **EXPERT
SUISSE** et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

TVA n° CHE-100.365.732 TVA



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE
MEINIER**

Genève, le 9 avril 2025

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE, MEINIER, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

BILAN POUR L'EXERCICE 2024
CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

	FRANCS SUISSES		
	Annexe	2024	2023
<u>ACTIF</u>			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		591 567.05	575 232.76
Autres débiteurs à court terme		89 521.60	0.00
Actifs transitoires		44 363.00	60 439.52
Total de l'actif circulant		<u>725 451.65</u>	<u>635 672.28</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>725 451.65</u>	<u>635 672.28</u>
<u>PASSIF</u>			
FONDS ETRANGERS A COURT TERME			
Autres créanciers à court terme		43 672.00	102 904.60
Comptes courants communes		4 557.70	4 557.70
Passifs transitoires et provisions		260 703.49	129 442.83
Total des fonds étrangers à court terme		<u>308 933.19</u>	<u>236 905.13</u>
PART DE CONTRIBUTION NON DEPENSEE			
Part de contribution non dépensée		191 518.47	173 767.16
Total du part de contribution non dépensée		<u>191 518.47</u>	<u>173 767.16</u>
FONDS PROPRES			
Capital de dotation	3	225 000.00	225 000.00
Résultat reporté		-0.01	-0.01
Résultat de l'exercice		0.00	0.00
Total des fonds propres		<u>224 999.99</u>	<u>224 999.99</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>725 451.65</u>	<u>635 672.28</u>

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2024
CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

		FRANCS SUISSES		
	Annexe	2024	2023	Budget 2024
PRODUITS				
Ecolages et autres recettes				
Ecolages et autres produits	4	1 036 863.91	972 170.74	962 365.00
<i>Total écolages et autres produits</i>		<u>1 036 863.91</u>	<u>972 170.74</u>	<u>962 365.00</u>
Contributions et subventions				
Contributions des communes membres	5	1 397 165.49	1 244 073.84	1 588 684.00
<i>Total contributions et subventions</i>		<u>1 397 165.49</u>	<u>1 244 073.84</u>	<u>1 588 684.00</u>
TOTAL DES PRODUITS		<u>2 434 029.40</u>	<u>2 216 244.58</u>	<u>2 551 049.00</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	6	-1 966 864.37	-1 779 016.58	-2 029 365.00
Autres charges du personnel et formation		-11 667.93	-14 063.51	-18 625.00
Charges animation et matériel		-104 961.03	-95 824.22	-123 105.00
Autres charges d'exploitation	7	-349 911.84	-326 602.60	-374 483.00
Charges hors exploitation		-624.23	-737.67	-5 470.00
TOTAL DES CHARGES		<u>-2 434 029.40</u>	<u>-2 216 244.58</u>	<u>-2 551 049.00</u>
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>



A la Commission Intercommunale de l'

Organisation Régionale de Protection Civile Voirons

Thônex

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels 2024**

Carouge, le 22 avril 2025

• BY Fiduciaire et Audit SA – Avenue industrielle 14 – CH 1227 Carouge
• Tel: 022 300 25 95 • www.byfa.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A la Commission Intercommunale de l'

Organisation Régionale de Protection Civile Voirons, Thônex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de Protection Civile Voirons, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation Régionale de Protection Civile Voirons conformément aux dispositions légales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques et professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité de la Commission Intercommunale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe à la Commission intercommunale. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales, aux NA-CH et à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

BY
FIDUCIAIRE ET AUDIT SA

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons à la Commission intercommunale notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Commission intercommunale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 22 avril 2025

BY Fiduciaire et Audit SA



Yassine Boussakouk
Expert-réviseur agréé
(No ASR 110275)

Annexes

Comptes annuels 2024 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

ORPC Voirons
Route de Mon-Idee 49
1226 Thônex

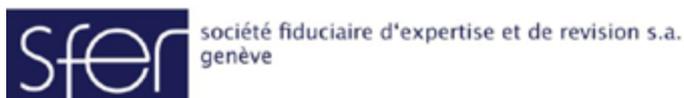
BILAN AU 31 DECEMBRE
après répartition du résultat

	Notes annexe	2024	2023
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>Actif circulant</u>			
Disponibilités et placements à court terme	6,1	108 342,84	54 014,49
Créances	6,2	10 201,80	10 086,05
Actifs de régularisation	6,3	3 735,70	33 725,05
		<u>122 280,34</u>	<u>97 825,59</u>
<u>Actif immobilisé</u>			
Patrimoine financier	6,4	0,00	0,00
Patrimoine administratif	6,4	0,00	0,00
		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total Actif		<u>122 280,34</u>	<u>97 825,59</u>
<u>PASSIF</u>			
<u>Capitaux de tiers</u>			
Engagements courants	6,5	156,00	116,00
Comptes courants communes	6,6	87 239,57	82 398,62
Passifs de régularisation	6,7	34 884,77	15 310,97
		<u>122 280,34</u>	<u>97 825,59</u>
<u>Capitaux Propres</u>			
Excédent/découvert au bilan	6,8	0,00	0,00
Comptes de fonctionnement	6,8	87 239,57	82 398,62
Résultat annuel	6,8	(87 239,57)	(82 398,62)
		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total Passif		<u>122 280,34</u>	<u>97 825,59</u>

ORPC Voirons
Route de Mon-Idee 49
1226 Thônex

COMPTE DE RESULTATS

	Notes annexe	Budget 2024	Comptes 2024	Comptes 2023
		CHF	CHF	CHF
<u>Charges d'exploitation</u>				
Charges de personnel	6,9	269 800,00	270 145,15	263 574,82
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6,10	97 700,00	101 942,59	105 462,19
Dédommagements à des collectivités publiques	6,11	17 400,00	9 214,85	17 048,30
		<u>384 900,00</u>	<u>381 302,59</u>	<u>386 085,31</u>
<u>Revenus d'exploitation</u>				
Taxes	6,12	0,00	0,00	0,00
Autres revenus	6,13	0,00	79 736,40	59 952,93
Revenus de transfert	6,14	384 900,00	388 690,01	408 530,00
		<u>384 900,00</u>	<u>468 426,41</u>	<u>468 482,93</u>
Résultat d'exploitation		<u>0,00</u>	<u>87 123,82</u>	<u>82 397,62</u>
Charges financières	6,15	0,00	0,00	0,00
Revenus financiers	6,15	0,00	115,75	1,00
Résultat financier		<u>0,00</u>	<u>115,75</u>	<u>1,00</u>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		<u>0,00</u>	<u>87 239,57</u>	<u>82 398,62</u>
Charges extraordinaires	6,16	0,00	0,00	0,00
Revenus extraordinaires	6,16	0,00	0,00	0,00
Résultat extraordinaire		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTAT I		<u>0,00</u>	<u>87 239,57</u>	<u>82 398,62</u>
Quotes-parts de revenus destinés à des tiers		0,00	(87 239,57)	(82 398,62)
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTAT II		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
au Conseil de fondation de la

Fondation de la Commune de Jussy pour le logement

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement (ci-après « la Fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état du capital propre et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 avril 2025

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Andrew Helaconde
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé

Annexe :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

BILAN AU		31 décembre 2023	31 décembre 2024
1	ACTIF	46'457'959.53	46'995'245.69
10	PATRIMOINE FINANCIER	46'457'959.53	46'995'245.69
100	Disponibilités et placements à court terme	1'728'327.80	2'227'151.70
101	Créances	57'941.58	90'915.10
104	Actifs de régularisation	3'881.45	9'370.19
108	Immobilisations corporelles PF	44'667'808.70	44'667'808.70
2	PASSIF	46'457'959.53	46'995'245.69
20	CAPITAUX DE TIERS	17'918'135.20	17'742'701.00
200	Engagements courants	8'521.90	8'081.90
201	Engagements financiers à court terme	163'750.00	163'750.00
204	Passifs de régularisation	19'613.30	8'369.10
206	Engagements financiers à long terme	17'726'250.00	17'562'500.00
29	CAPITAL PROPRE	28'539'824.33	29'252'544.69
298	AUTRES CAPITAUX PROPRES	1'429'900.00	1'429'900.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	27'109'924.33	27'822'644.69

COMPTE D'EXPLOITATION AU		Comptes au 31.12 2023	Budget 2024	Comptes au 31.12 2024
3	CHARGES	999'277.96	983'935.00	1'011'508.24
30	CHARGES DE PERSONNEL	23'010.80	24'000.00	23'058.60
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7'056.02	11'600.00	7'066.60
31000	MATÉRIEL DE BUREAU	0.00	1'000.00	0.00
31020	IMPRIMÉS, PUBLICATIONS	0.00	300.00	515.20
31130	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	0.00	1'000.00	0.00
31300	PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS	1'402.17	3'300.00	1'309.20
31320	HONORAIRES DE CONSEILLERS EXTERNES, EXPERTS, SPÉCIALISTES, E	5'654.25	6'000.00	5'242.85
31990	DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION	-0.40	0.00	-0.65
34	CHARGES FINANCIÈRES	969'211.14	948'335.00	981'383.04
34010	INTÉRÊTS PASSIFS DES ENGAG. FINANCIERS	359'656.10	355'755.00	356'506.00
34304	TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN, BÂTIMENTS PF	189'779.15	179'500.00	225'962.09
34310	ENTRETIEN COURANT DES BIENS-FONDS PAR DES TIERS	201'911.34	177'630.00	178'519.10
34391	EAU, ÉNERGIE, COMBUSTIBLE	40'552.30	52'350.00	53'339.64
34393	IMPÔTS ET TAXES	76'294.65	76'000.00	67'186.41
34394	PRIMES D'ASSURANCES DE CHOSSES	26'822.70	28'350.00	27'804.60
34395	PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS	73'765.60	78'750.00	71'958.35
34399	AUTRES CHARGES DES BIENS-FONDS PF	429.30	0.00	106.85
4	REVENUS	1'717'490.63	1'700'135.00	1'724'228.60
42	TAXES	-150.70	525.00	490.00
42600	REMBOURSEMENTS ET PARTICIPATIONS DE TIERS ET JARDINS FAMILIAUX	-150.70	525.00	490.00
43	REVENUS DIVERS	2'971.68	0.00	0.00
43900	AUTRES REVENUS, REMBOURSEMENTS DE CHARGES	2'971.68	0.00	0.00
44	REVENUS FINANCIERS	1'714'651.80	1'699'610.00	1'723'706.45
44000	INTÉRÊTS DES DISPONIBILITÉS	1.40	0.00	0.00
44300	LOYERS ET FERMAGES, BIENS-FONDS PF	1'683'181.00	1'695'660.00	1'717'767.00
44390	REMBOURSEMENT DE CHARGES	8'230.75	3'950.00	4'602.60
44391	AUTRES REMBOURSEMENTS DE TIERS	23'238.65	0.00	1'336.85
46	REVENUS DE TRANSFERT	17.85	0.00	32.15
46991	REDISTRIBUTION TAXE CO2	17.85	0.00	32.15
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	999'277.96	983'935.00	1'011'508.24
	TOTAL REVENUS	1'717'490.63	1'700'135.00	1'724'228.60
	EXCÉDENT / PERTE	-718'212.67	-716'200.00	-712'720.36



Bâtiments et aménagements

Dans le cadre de la gestion, de la maintenance et du développement des bâtiments publics, ainsi que de l'aménagement des espaces communaux, le service technique joue un rôle central.

Chargé d'assurer la qualité, la sécurité et la fonctionnalité des infrastructures, ce service intervient tant pour la conservation du patrimoine existant que pour concevoir ou moderniser les équipements publics.

Service technique

3,93 EPT / 4 collaborateurs
36 séances du service technique

DOMAINES PARTICULIERS DE COMPÉTENCES

Pasquale Bartolo → *ingénierie civile / constructions*

Lionel Ganivet → *plomberie*

Frédéric Piagentini → *mécanique*

Eddy Piagentini → *menuiserie*

Le service s'assure aussi que les infrastructures respectent les normes en vigueur, favorise l'efficacité énergétique et adapte les locaux aux besoins évolutifs de la population.

Même si chaque membre de l'équipe est dédié à un secteur particulier, l'équipe reste polyvalente et peut s'adapter aux différentes exigences de la commune.

MISSIONS

Ses missions principales incluent l'entretien des bâtiments communaux notamment la mairie, l'école, les équipements sportifs et culturels, les locaux des pompiers ainsi que d'autres biens de la commune de Jussy.



De gauche à droite:

Pasquale Bartolo, secrétaire général adjoint en charge du service technique

Lionel Ganivet, agent de maintenance de l'école

Frédéric Piagentini, cantonnier

Eddy Piagentini, agent de maintenance de la mairie.

INTRODUCTION

Ce rapport dresse un état des lieux des actions menées par le service technique, en mettant en lumière les projets achevés ainsi que ceux en cours de réalisation. Il couvre l'ensemble des domaines relevant de la compétence du service, notamment les bâtiments communaux, les infrastructures urbaines et les réseaux publics, qui constituent le patrimoine technique et administratif de la Commune.

Dans le cadre de la gestion de ce patrimoine, des interventions régulières sont engagées afin d'assurer sa pérennité, de garantir la sécurité des usagers et de maintenir un niveau de service optimal.

PROJETS DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT

Le service technique assure la supervision et le suivi des projets de rénovation et d'aménagement des bâtiments communaux, dans le respect des normes de qualité, de sécurité et de performance. En particulier, plusieurs projets importants sont en cours, visant à améliorer et moderniser les infrastructures de la commune.

Projets de Rénovation et d'Aménagement

Le service technique porte une attention particulière à la rénovation de la maison communale. Ce projet vise à préserver et valoriser l'architecture existante tout en y intégrant des améliorations fonctionnelles et esthétiques pour répondre aux besoins des utilisateurs. Les travaux s'inscrivent dans une démarche de respect du patrimoine tout en modernisant les espaces pour offrir un cadre de travail optimal et adapté aux exigences contemporaines.

En parallèle, l'agrandissement de la salle des Fêtes et du local des pompiers constitue un autre chantier majeur. Ces deux bâtiments seront intégrés dans un projet global, visant à créer une extension cohérente avec l'architecture du bâtiment existant de la mairie. Le choix de ce regroupement dans un même projet permet d'assurer une homogénéité et une uniformité dans le langage architectural. L'objectif est de garantir une intégration harmonieuse de ces nouvelles constructions avec l'ensemble du bâtiment, tout en respectant les principes esthétiques et fonctionnels qui caractérisent l'architecture initiale.

AMÉNAGEMENTS

Aménagements Routiers

L'équipe du service technique intervient régulièrement dans l'entretien et la remise en état des infrastructures routières communales afin d'assurer la sécurité, la durabilité et la qualité du cadre de vie.

Parmi les actions courantes menées:

- Réparation de la chaussée et des surfaces endommagées: Des interventions ciblées sont réalisées pour traiter les dégradations dues à l'usure, aux intempéries ou au trafic.

Ces travaux permettent de prévenir l'apparition de dommages plus importants et de garantir une circulation fluide et sécurisée;

- Réfection des accotements: Les accotements endommagés sont remis en état afin d'assurer une délimitation claire entre les chaussées, les trottoirs et les espaces verts. Ces opérations participent à la fois à la sécurité des usagers et à l'esthétique des voiries.

Ces travaux sont planifiés en fonction des besoins identifiés sur le terrain, des priorités de sécurité et des demandes des usagers. Grâce à cette vigilance continue, l'équipe du service technique garantit un entretien régulier et une amélioration constante du réseau routier communal.

ESPACES VERTS ET MOBILIER PUBLIC

Le service technique accorde une attention constante à la qualité des aménagements paysagers et à l'entretien du mobilier urbain. Tout au long de l'année, l'équipe assure l'entretien régulier des espaces verts communaux, comprenant la tonte, la taille des haies, le désherbage, ainsi que la mise en place de paillis végétal dans les zones plantées. En parallèle, les bancs, tables de pique-nique et autres équipements présents dans les parcs et zones de détente font l'objet d'une maintenance continue, visant à préserver leur bon état et à garantir un environnement accueillant et convivial pour les usagers.

SÉCURISATION ET MODERNISATION DES AIRES DE JEUX

Dans une démarche de sécurité et d'inclusivité, le service technique intervient régulièrement sur les aires de jeux communales.

Par ailleurs, les structures de jeux sont contrôlées et entretenues de manière systématique. Des ajustements ou rénovations sont effectués chaque année afin de garantir leur conformité aux normes en vigueur, tant en matière de sécurité que d'accessibilité, pour permettre à tous les enfants – y compris ceux à mobilité réduite – de profiter pleinement des installations.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE ET DIRECTIVES DE CHANTIERS

Autorisations de Construire

Au cours de l'année 2024/2025, le service technique, en collaboration avec l'exécutif communal, a instruit et traité un total de 32 dossiers relatifs à des demandes d'autorisation de construire. Ces dossiers concernaient une grande variété de projets, allant de la construction de logements neufs à des travaux de transformation ou de rénovation sur des bâtiments existants.

Parmi les demandes validées figurent également des projets de régularisation administrative, des extensions de bâtiments, ainsi que des interventions à caractère environnemental, notamment dans le cadre de la revitalisation ou de l'aménagement de zones naturelles protégées.

Chaque demande a été analysée en tenant compte de plusieurs critères essentiels: conformité aux réglementations en vigueur (code de la construction, plan d'aménagement local, normes énergétiques), intégration harmonieuse dans le tissu urbain ou rural existant, et impact environnemental direct ou indirect du projet.

Cette gestion des autorisations de construire vise à garantir un développement cohérent, durable et respectueux du territoire communal, tout en répondant aux besoins des citoyens et des porteurs de projets.

Directives de signalisation des Chantiers

En 2024, bien 28 chantiers ont nécessité une coordination étroite avec les entreprises et le service technique dans la fonction de Responsable des Mesures de Chantier (RMS) assuré par notre secrétaire générale adjoint en charge du service technique:

- Mise en place de plans de circulation provisoires pour limiter la gêne aux riverains pendant les travaux de voirie.
- Contrôle de conformité en cours de chantier sur les projets gérés par prestataires, avec présence régulière sur site pour le suivi des plannings et du respect des normes.

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES COMMUNALES

Les infrastructures techniques représentent un volet essentiel du fonctionnement communal, assurant l'accès quotidien aux services publics de base. Elles comprennent un ensemble de réseaux et d'équipements stratégiques, indispensables au bon déroulement de la vie collective.

Parmi ces installations figurent notamment les réseaux secondaires d'évacuation des eaux usées (EU) et des eaux pluviales (EP), qui garantissent une gestion efficace des flux hydriques. Les stations de pompage (STAP), quant à elles, jouent un rôle crucial dans le transfert et le traitement de ces eaux, assurant ainsi le respect des normes sanitaires et environnementales.

À cela s'ajoutent les réseaux de distribution d'eau potable, qui font l'objet d'un suivi régulier afin d'assurer la qualité, la fiabilité et la sécurité. Enfin, les déchetteries communales, véritables maillons de la chaîne de gestion des déchets, permettent aux habitants de disposer d'un service structuré et adapté pour le tri et le dépôt des déchets encombrants ou spécifiques.

L'entretien, la modernisation et la surveillance de ces infrastructures sont assurés par le service technique, garantissant leur pérennité et leur performance au service de la population.

Intervention sur les réseaux secondaires

Dans le prolongement des dispositions liées à la mise à jour du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), des travaux de chemisage et de réhabilitation de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) ont été réalisés dans le secteur de Lullier et du Petit-Lullier. Ces interventions ont été conduites sous la coordination du service technique communal, afin d'assurer la conformité aux nouvelles exigences du PGEE et de renforcer la durabilité des réseaux.

Interventions sur les réseaux drainages agricoles

Parmi les avancées notables de l'année 2024 figure la mise en place d'un logiciel de cartographie des collecteurs agricoles. Cet outil numérique permet désormais de localiser précisément les installations, de planifier efficacement les interventions, et de conserver un historique détaillé des opérations techniques réalisées.

Intervention sur le réseau de défense incendie

Dans le cadre de l'amélioration continue du réseau de défense extérieure contre l'incendie, une nouvelle borne hydrant a été installée dans le secteur de Lullier. Cette opération s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle visant à renforcer la couverture incendie à l'échelle de la commune. Elle contribue à améliorer la sécurité des habitants et à optimiser l'intervention des services de secours en cas d'urgence.

LOCATION DES SALLES

Nombre de locations du 01.01.2024 au 31.12.2024

Salle des fêtes	89
Salle communale	84
Salle du Nord	41
Carnotzet	20

La location des salles est réservée aux habitants de la commune de Jussy, aux sociétés et associations jusserandes.

Fondation de la Commune de Jussy pour le logement

Elle a pour but de mettre, le cas échéant d'aider à mettre, à disposition de la population de Jussy en priorité, des logements confortables à loyer correspondant aux besoins de la population, notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logement à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

La Fondation est constituée par deux organes, le conseil de Fondation et l'organe de révision.

La Fondation est administrée par un conseil de 7 à 9 membres composé comme suit: 1 membre de l'Exécutif communal qui en fait partie de droit; 2 membres élus par l'Exécutif communal, choisis dans la mesure du possible parmi des personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière ou technique; 3 membres élus par le Conseil municipal dont au moins 2 conseillers municipaux; de 1 à 3 membres désignés par cooptation par le Conseil de fondation.

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE JUSSY POUR LE LOGEMENT

Présidente	M ^{me} Anne-Françoise MOREL,
Vice-président	M. Pascal WEGMULLER,
Membres	M ^{me} Sylvia PATELLA, M. Franco PIAGENTINI, M ^{me} Audrey PION, M ^{me} Joëlle HENCHOZ VIFIAN, M. Philippe OTHENIN-GIRARD,

Message du conseil de fondation

L'année 2024 est la septième année de traitement des résultats selon le module comptable harmonisé (MCH2) et permet une lecture comparée des résultats.

Les comptes de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement bouclent avec un bénéfice net de 712 720,36 fr. (pour un budget de 716 200 fr.).

L'endettement à long terme s'élève à 17562500 francs.

L'état locatif quant à lui n'a que très peu varié.

Dans le cadre des grands travaux, on notera la fin de la rénovation des immeubles Prés-Seigneur 23-29: vitrages des entrées des immeubles, ainsi que le déplacement et l'adaptation des blocs de boîtes aux lettres.

L'immeuble de Monniaz 121 a été retenu pour bénéficiaire du programme Collectivités Performance de SIG éco21, qui soutient la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels locatifs publics dans le Canton de Genève.

Ce programme, financé à hauteur de 3,6 millions d'euros par l'Union européenne via Horizon 2020 et le mécanisme ELENA (géré par la Banque Européenne d'Investissement), a démarré le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 36 mois. Il vise à lancer au moins 36 millions de francs de travaux énergétiques d'ici le 31 mars 2027.

Concernant l'immeuble de Monniaz 121, les travaux prévus sont les suivants: Isolation périphérique (toit,

façades, fenêtres, plancher), remplacement du système de production de chaleur, ventilation, solaire thermique et panneaux photovoltaïques. Le remplacement des portes palières, l'installation de 2 bornes électriques, l'aménagement des espaces extérieurs, la réfection de la distribution dans les communs.

Les travaux pourront avoir lieu sans déloger les locataires.

Le budget des travaux se monte à 971 000 fr. TTC. Le montant prévu des subventions étant de 89 000 francs. Les études et demandes d'autorisations auront lieu en 2025, début des travaux en 2026.

Le Conseil et/ou les commissions se sont réunis à six reprises:

- › Séances commission technique: 18.03.2024, 17.06.2024, 18.09.2024, 3.12.2024
- › Séances du conseil: Assemblée générale 7.05.2024, Budget 13.11.2024.

Lors de ses séances, en présentiel ou par voie écrite, le Conseil a décidé, approuvé ou abordé:

- › Le rapport de gestion de la Fondation 2023
- › Le rapport de l'organe de révision (succinct, un rapport détaillé est transmis pour consultation uniquement)
- › Les rapports de gestion des régies 2023
- › Les comptes 2023
- › Le budget 2025
- › Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024
- › Désignation de l'organe de révision

- › Approbation et contrôle du SCI (Système de contrôle interne)
- › La réévaluation de la valeur du parc immobilier, à faire tous les 5 ans, a eu lieu en 2022, la prochaine est prévue en 2027

- › Grands travaux réalisés en 2023 sur les immeubles Prés-Seigneur: décision de capitalisation à l'actif du bilan.
- › Monniaz: signature de la Convention: Programme «collectivités-Performance» pour la rénovation thermique du bâtiment.

Statistiques du parc immobilier 2024	Lullier 24-26	Prés-Seigneur 23-25	Prés-Seigneur 27-29	Jussy 332	Monniaz 121	Total
Nombre d'immeubles	2	2	2	4	1	11
Nombre de logements	15	14	10	24	4	67
Nombre de pièces	54	67	51	115	18	305
Commerces (m ²)	-	-	323	-	28,3	351,3
Parkings loués	17	22	24	45	9	117
Dépôts loués (m ²)	-	8	73	24	16	313,1
États locatifs au 31.12	262149.-	302712.-	368016.-	700620.-	95080.-	1728577.-
Prix pce/an	4854,61	4518,1	7216.-	6092,35	5260.-	27941,05
Prix des commerces /m ²	-	-	238,44	-	144.-	382,44
Mutations logements	2	-	-	1	-	3
Taux de rotation						4,5%





Environnement et mobilité

Le principal défi pour la commune de Jussy est de trouver des solutions pour la réduction du trafic routier. Ce sujet est clivant et difficile à manœuvrer du fait de la faible autonomie communale dans ce domaine. Les réflexions du développement du village, des hameaux et de l'ensemble du territoire sont une des missions prioritaires des autorités communales qui se matérialisent concrètement par la révision du plan directeur communal. Jussy doit trouver sa place dans le Grand Genève qui se dessine actuellement. De par sa situation géographique stratégique, il est primordial que la commune participe, certes à son échelle, au dessin de cette grande région transfrontalière.

Révision du plan directeur communal

D'octobre 2024 à juin 2025, la commission PDCom a conduit, avec l'appui des mandataires (Tanari, Trafitec, Viridis, EDMS), la révision du plan directeur communal. Les travaux ont porté principalement sur quatre thématiques: la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement et l'énergie, ainsi que l'économie locale.

MOBILITÉ

En tenant compte des planifications supérieures (notamment la 2x2 voies Machilly-Thonon et le PDCn), la Commune anticipe une augmentation du trafic de transit. Les orientations retenues visent à:

- › Limiter ce trafic et apaiser les hameaux (zones 30, restrictions sur les chemins agricoles, accès réservés aux ayants droit et aux riverains),
- › Renforcer la sécurité des écoliers (chemin de la Laiterie, traitement de points dangereux ciblés),
- › Réévaluer les besoins en stationnement de loisirs dans les bois,
- › Améliorer les continuités piétonnes et cyclables (Monniaz, Étolles).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La vision territoriale confirme un développement mesuré du village (secteur de l'école, réflexion sur Jussy-Chapelle), avec des ajustements cartographiques tels que:

- › La suppression de césures devenues obsolètes,
- › La vérification des périmètres ISOS,
- › L'harmonisation des nomenclatures.

ÉCONOMIE LOCALE

À côté du chapitre consacré à l'agriculture, un nouveau volet «secondaire et tertiaire» est en cours d'intégration. Il vise à:

- › Reconnaître la présence de nombreuses petites entreprises et services,
- › Explorer la création de micro-zones artisanales et la réaffectation éventuelle de hangars,
- › Étudier la mise en place d'un espace de coworking, sans imposer de contraintes supplémentaires.

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Le PDCom rappellera des principes non contraignants, utiles pour l'examen des projets (pleine terre, gestion de l'eau, biodiversité), adaptés au contexte rural.

Les actions communales déjà entreprises seront valorisées, notamment:

- › La lutte contre la pollution lumineuse (éclairage LED avec capteurs, extinction des bâtiments publics),
- › L'étude de solutions de chauffage à distance selon leur faisabilité.

Réseau d'éclairage public

Selon rapport 2024 des SIG

Évolution du nombre de luminaires



Évolution de la consommation d'énergie

Dès 2020 y. c. consommations comptées



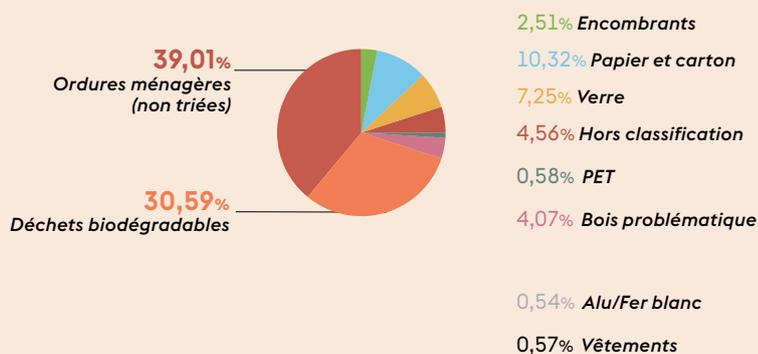
Gestion des déchets

STATISTIQUES DÉCHETS 2024

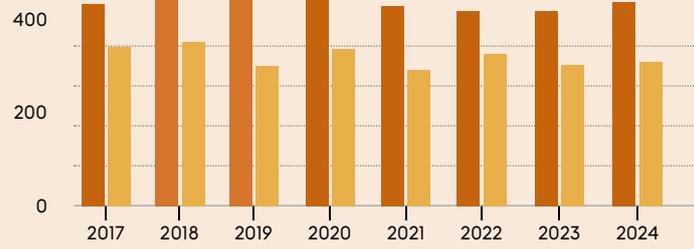
Coût du traitement des déchets en francs	2022	2023	2024	%
Loyers, cotisations, publications	11881	110921	11997	3,6%
Entretien déchetterie	6894	13376	16686	5,0%
Acquisitions containers et éco-points	2224	0	0	0%
Traitement et incinération des déchets	163020	164237	127842	52,7%
Prestations services de tiers	95857	113670	330896	38,6%
Coût total du traitement des déchets	279876	302375	302375	100,0%

Tonnages	2022	2023	2024	%
Ordures ménagères	309,2	292,3	296,3	42,5%
Déchets verts	204,6	211,0	225,0	32,3%
Papier	69,7	69,0	77,0	11%
Verre	62,0	58,5	55,2	7,9%
Déchets de cuisine	9,4	7,5	7,7	1,1%
Encombrants	74,3	69,0	83,2	11,9%
PET	6,3	3,8	4,4	0,6%
Alu /Fer Blanc	3,1	3,3	3,0	0,4%
Ferraille	1,5	0,7	0,5	0,1%
Textile	6,0	5,2	4,4	0,6%
Totaux	678,0	656,6	697,2	100,0%

Répartition des déchets

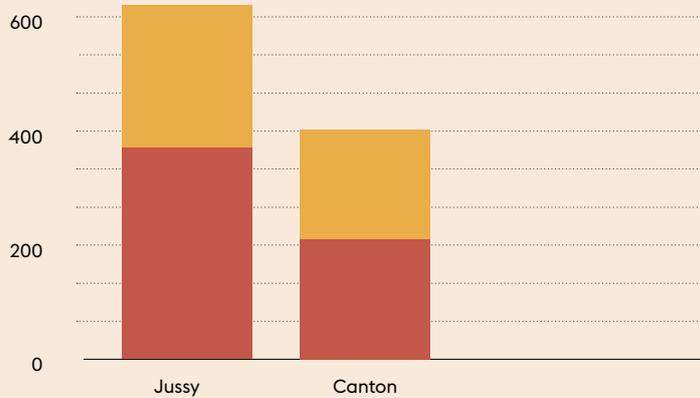


Évolution des déchets (en tonnes)



■ Valorisation ■ Incinération

Production de déchets par habitant (kg/hab)



■ Valorisation ■ Incinération





PET RECYCLING

La commune de Jussy poursuit ses efforts en faveur de l'environnement et a collecté 4410 kilogrammes de bouteilles à boissons en PET en 2024. Ces quelques 160 083 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité.

Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les bouteilles de lait sont recyclables.

ÉCONOMIES EN FAVEUR
DE L'ENVIRONNEMENT

~11 687 kg
de gaz à effet de serre

~3153 l.
de pétrole

MOBILITRI

La déchetterie mobile Mobilitri complète le maillage des ESREC cantonaux et permet aux habitants de se débarrasser de leurs déchets spéciaux et encombrants, sans avoir à se rendre à la Praille ni attendre les dates de ramassage.

Il suffit de créer son «pass» avant de se rendre dans un des lieux de collecte via le site www.mobilitri.ch. Les dates y sont détaillées afin de planifier sa visite.



Biodiversité

NETTOYAGE DU CHAMBOTON

Le 17 avril 2024 ainsi que le 6 novembre 2024, les Joyeux Dragueurs du Chamboton se sont retrouvés pour le traditionnel nettoyage du cours d'eau. L'association a vu le jour en 2013 sous l'impulsion de Joseph Meyer. Un grand merci à tous les membres pour leur travail.

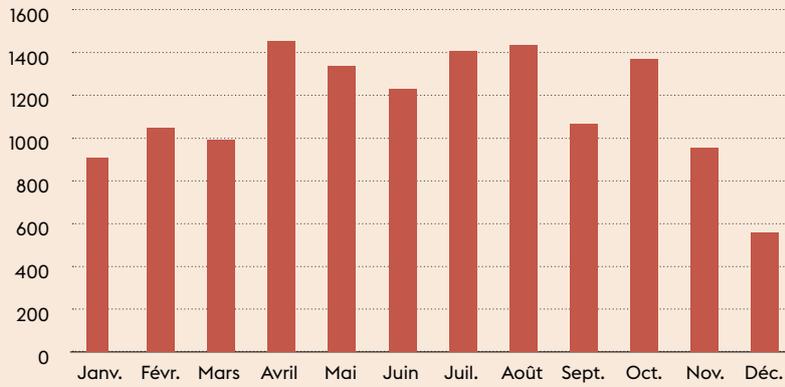
NETTOYAGE BORDS DE ROUTE

Le 12 avril 2025, une quinzaine de bénévoles se sont mobilisés pour une opération de nettoyage le long des bords de route de la commune. Grâce à leur engagement, les abords ont été soigneusement inspectés. Bonne nouvelle: très peu de déchets ont été retrouvés, signe encourageant d'un environnement mieux préservé et d'un comportement plus responsable des usagers.

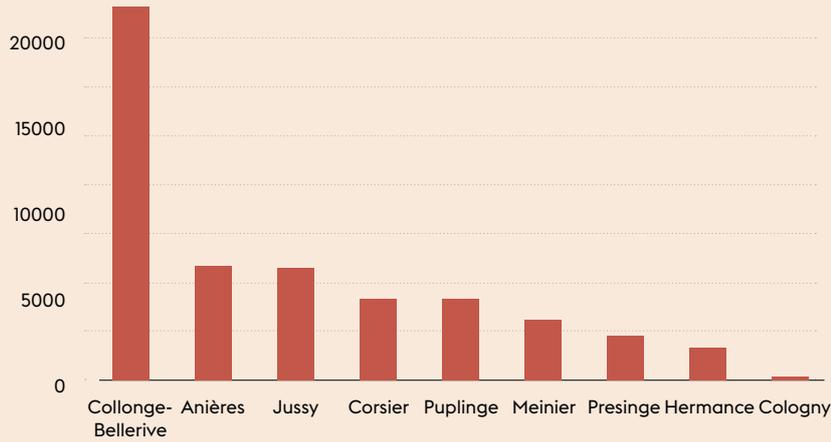
Cette action collective, menée dans la convivialité et la bonne humeur, témoigne de l'importance accordée par la population à la qualité de son cadre de vie.



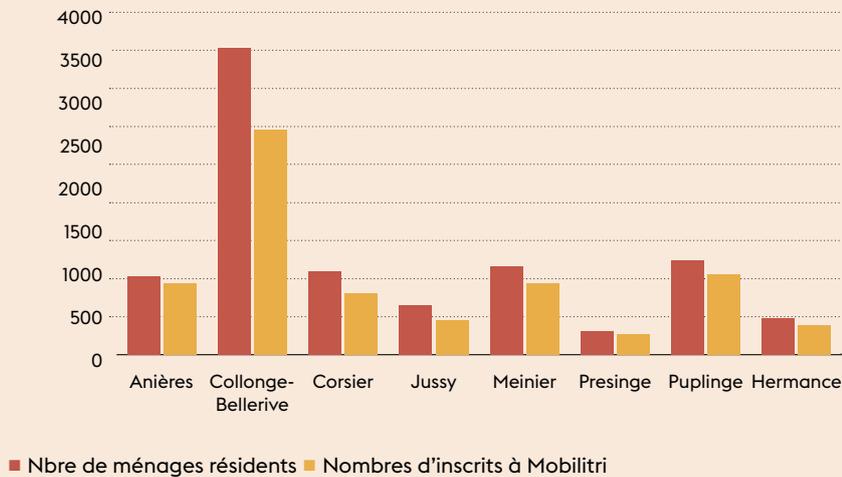
Mobilitri: nombre de visites des communiers



Mobilitri: quantité de déchets en kg



Mobilitri: nombre d'inscriptions



■ Nbre de ménages résidents ■ Nombres d'inscrits à Mobilitri

Transports et mobilité douce

CARTES CFF

Depuis le 11 décembre 2023, la carte journalière a été remplacée par la carte journalière dégriffée Commune. C'est une nouvelle offre disponible exclusivement auprès des communes et des villes. Les personnes peuvent voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 fr. (avec abonnement demi-tarif) ou de 52 fr. (sans abonnement demi-tarif). Il y a également l'option 1^{re} ou 2^e classe. Plus la commande est anticipée, plus le prix est bas. Le nombre de cartes n'est plus limitée par commune mais une quantité de carte précise par jour est disponible pour toute la Suisse. La disponibilité des cartes est consultable sur cartejournaliere-commune.ch.

En 2024, la commune de Jussy a vendu 213 cartes journalières.

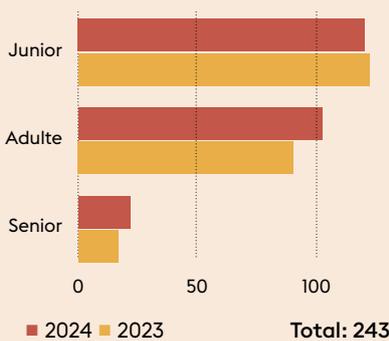
SUBVENTION ABONNEMENT TPG

En 2024, 163 habitants ont profité de la participation financière de 200 fr. (86 juniors, 59 adultes, 18 seniors) via la plateforme des TPG.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Etat de Genève prend en charge 100% des abonnements pour les jeunes en formation ou à bas revenus et 50% pour les bénéficiaires AVS/AI.

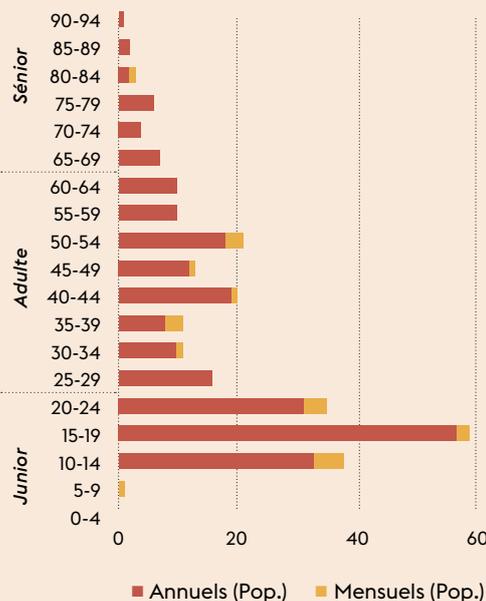
La subvention communale est de 200 fr. par abonnement annuel et pour l'ensemble de la population.

Abonnés annuels 2023 vs 2024

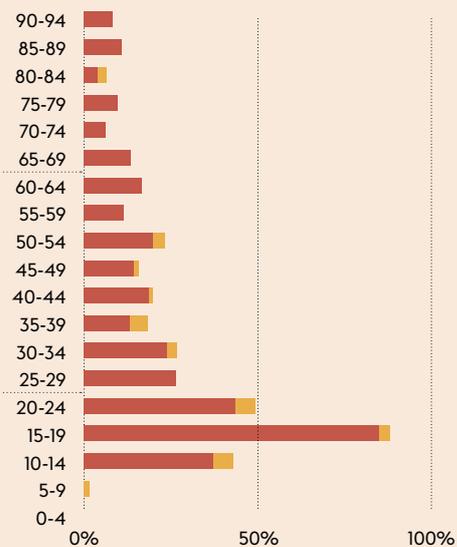


246 habitants de Jussy sont en possession d'un abonnement annuel en 2024 et **66%** des habitants ont profité de la participation financière de la commune. Le nombre d'abonnés annuel adulte a augmenté de **13,19%** entre 2023 et 2024.

Nombre d'abonnés par tranche d'âge



Part des abonnés sur la population





SUBVENTION VÉLO ÉLECTRIQUE

Une subvention de 100 fr. est donnée lors de l'achat d'un vélo électrique. En 2024, la commune a subventionné l'achat de 4 vélos électriques.

MOBILITY

La commune de Jussy met à disposition de ses habitants un véhicule Mobility stationné au parking du cimetière. Du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, le véhicule Mobility a été réservé 78 fois pour 4470 km parcourus.

LE BICYCLOLOGUE, UN ATELIER MOBILE DE RÉPARATION

Le bicyclogue, Monsieur Guillaume Ogay, est présent tous les 3^e mercredis du mois, les après-midis, devant la mairie, pour réparer ou contrôler vos vélos. Depuis 2025, l'horaire de passage a changé, il est présent les vendredis après-midi.

TPG – TRANSPORT PUBLIC GENEVOIS

Fréquentation par arrêt montées et descentes

Arrêt	2023 Montées et descentes	2024 Montées et descentes
Centre Horticole	71429	66170
Jussy-Bellebouche	789	632
Châtaignières	2438	2839
Jussy-Château	13 033	14 727
Jussy-Meurets	23172	35001
Jussy-Place	54 827	46 319
Jussy, Monniaz	33 694	32 670
La Forge	5186	4807
La Loure	23 480	35 220
Les Mévaux	292	217
Lullier	47 555	48 583
Lullier-Plantais	1205	1113
Petit-Lullier	310	504
Peupliers	1857	1448
Sionnet	6703	5870



50

Colonne

022 752 52 52

1663

POLICE MUNICIPALE

Proximité & Sécurité

BE-4889068

Sécurité

Pour sa sécurité, la population jusserande peut compter sur un système coordonné comptant 5 partenaires: les sapeurs-pompiers, les services techniques, la protection civile, la police (gendarmerie et police municipale) et la santé publique. En cas de gestion de crise, ces entités sont placées sous un organe de conduite commun pour assurer une organisation efficace et efficiente.

Compagnie des sapeurs-pompiers

CONSTAT GÉNÉRAL POUR 2024 – CAPITAINE MARC RIVOLLET

- › Compagnie exemplaire et efficace.
- › Excellente entente avec le SIS.

Je constate, avec énormément de plaisir, que notre compagnie s'est toujours montrée exemplaire et efficace lors de ses différentes interventions qui se sont déroulées en 2024.

Pour 2024, peu d'interventions et c'est un point positif pour la commune et ses habitants.

L'intervention la plus importante fût celle d'un tableau électrique dans le garage Vuagnat, route de Juvigny. Le dispositif mis en place a été de 2 lances, 3 porteurs PR, une tonne du SIS, un fourgon du SIS, une ambulance et la police.

La place de sergent-major est toujours vacante.

2024 est l'année où pour la première fois depuis sa création, la compagnie des sapeurs-pompiers de Jussy compte une femme parmi ses nouvelles recrues.

L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024

ÉTAIT DE 32 SAPEURS DONT:

- › 1 capitaine
- › 2 officiers (1 premier-lieutenant et 1 lieutenant)
- › 1 fourrier
- › 0 sergent-major (*place vacante depuis le 31 décembre 2019*)
- › 4 sergents
- › 3 caporaux
- › 2 appointés
- › 18 sapeurs
- › 1 aspirant

FORMATIONS SUIVIES EN 2024

- › Équipier module formation (40h)
- › Équipier module application (8h)
- › Porteur d'appareil respiratoire module formation (22h)
- › Préposé aux appareils respiratoires (10h)
- › Conduite en urgence (2h)
- › Formation continue instructeur GSIS
- › Information pour les préposés aux appareils respiratoires
- › Formation commandant (54h)
- › Formation BLS/AED
- › Formation cours travaux en hauteur chez Altimum
- › Formation vérificateur EPI
- › Formation FSSP Feux de forêt à Sion

POINTS D'EAU

Depuis 2023, les SIG s'occupent de l'entretien ainsi que du contrôle des points d'eau. Malgré cela, la compagnie continue d'effectuer sa traditionnelle tournée des bouches. Cela permet de vérifier une deuxième fois les points d'eau, mais surtout, et pour moi le point le plus important, l'emplacement exact desdits points d'eau par les sapeurs.

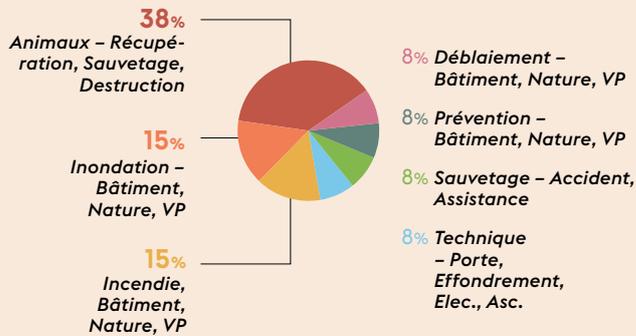
Le renouvellement continu en fonction des budgets ainsi que des travaux entrepris sur la commune. C'est un point important qui permet de remplacer les bouches souterraines par des bornes hydrantes beaucoup plus pratiques, visibles et accessibles.



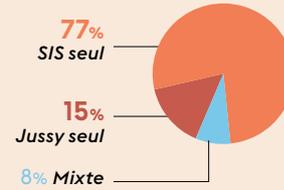
Voici les deux nouvelles BH. Ferme Mathieu et nouvel hangar Wegmuller.



Interventions 2024



Répartition des interventions



Groupement S.I.S

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S 2024 sur la commune de Jussy

	Nombre
Animaux	2
Incendie	1
Inondation	2
Prévention	1
Sauvetage	5
Technique	1
Total interventions 2024 – sans ambulances	12
Ambulances	2
Total interventions 2024 – ambulances	2
Total des interventions S.I.S 2024	14

Gardes ruraux

1,3 EPT / 3 collaborateurs

Service créé en 2021 par les 7 communes de Seymaz-Région.

En 2023, Presinge a quitté le service des gardes ruraux. Continuent d'y contribuer, Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge et Vandœuvres.

MISSIONS:

- › Prévenir les atteintes à l'aire agricole, en particulier aux terrains affectés ou appropriés à l'agriculture, y compris aux accès et aux délimitations, ainsi qu'aux valeurs naturelles qui s'y trouvent
- › Contrôler et faire appliquer les règles en lien avec la gestion des déchets concernant l'ensemble du domaine public des communes, ainsi que les points de collecte des déchets (parcelles publiques et privées)
- › Réaliser les tâches administratives résultant des contrôles effectués notamment les rapports hebdomadaires aux communes

ORGANISATION DU SERVICE:

Le service des gardes ruraux a son bureau à la mairie de Jussy. Il est composé de 3 collaborateurs pour un équivalent temps plein (ETP) de 1.3 (130%) collaborateurs.

Cette année le service a connu 1 départ pour 1 recrutement. Madame Marion Travagli présente depuis la création du service a décidé de suivre un autre chemin. Elle a été remplacée par Monsieur Laurent Travagli à compter du 22 avril 2024.

Les gardes ruraux se déplacent exclusivement à vélo électrique 25 km/h et à pied selon la nature du terrain.

Les gardes ruraux travaillent étroitement avec la police cantonale du poste de la Pallanterie, avec la police municipale de Collonge-Bellerive et les gardes faune, pour assurer le respect de la campagne et de la biodiversité, le contrôle des véhicules en stationnement illicites et surtout le respect des terrains agricoles par les propriétaires de chiens peu scrupuleux.

Les gardes sont habilités à verbaliser les contrevenants par des constats d'infractions et des dénonciations aux mairies de Seymaz-Région – Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge, Vandœuvres. Bien que faisant également partie des communes de Seymaz-Région, la commune de Presinge s'est retirée à la fin de l'année 2023.

Notre action est aussi d'informer et de sensibiliser par des actions de prévention au public afin de faire adopter des comportements en adéquation avec le milieu rural.



De gauche à droite: Michel Bossus, chef de service, Laurent Travagli et Olivier Pasqual

Nous avons constaté un nombre croissant d'infractions lié au stationnement les week-ends dans les zones sensibles. Les lieux identifiés sont: route de Juvigny, chemin des Mansons, chemin de la Motte, chemin des Champs-Nouveaux et aussi aux abords des chantiers en cours.

Une nouvelle stratégie a été mise en place au mois de juin 2024 pour être au plus proche des problèmes d'incivilités, soit des patrouilles en binômes dans les zones sensibles et des patrouilles pédestre aux alentours des Marais.

INCIVILITÉS OBSERVÉES COMMUNÉMENT

Commune de Jussy

Dépôt sauvage à la Renfile et au chemin des Grands-Bois / Camping sauvage au chemin des Grands-Bois par des jeunes en état d'ébriété qui ont fait un feu. Ils ont été verbalisés et ont remis les lieux en ordre.

Commune de Meinier

Au bois de Tournafu, un couple s'est installé avec leur camping-car pour y passer la nuit, il leur est demandé de partir et d'aller dans un endroit autorisé.

Commune de Choulex

Au Nant de Paradis des personnes ont allumé un grill sur le banc ce qui a endommagé le banc. De plus, ils ont jeté un canot pneumatique dans la Seymaz.

Au chemin du Chambet, le garde rural a secouru 2 personnes âgées qui sont tombées et qui tentaient de se relever.

Commune de Gy

Au chemin des Longerayes, le garde fait sortir des jeunes qui jouent dans le champ de tournesol, heureusement sans faire de dégâts. Ils partent sans histoires.

Commune de Vandœuvre

Des panneaux d'interdiction de stationner ont été mis en place au chemin des Princes.

Commune de Puplinge

Plusieurs contrôles de propriétaires de chiens au chemin Barot qui laissent leurs chiens divaguer dans le champ. Un rappel à l'ordre est effectué. Les chiens doivent être tenus en laisse s'il n'est pas possible de les maîtriser. À la rue de Graman, une dame laisse son chien faire ses besoins dans un champ de culture, il lui est demandé de ramasser les déjections. Après prise de contact avec le propriétaire du champ, il semble que cette situation soit quotidienne.

Quelques chiffres	2023	2024
Kilomètres parcourus	8109	10496
Stationnements illicites	102	108
Déchets sauvages	45	8
Déprédations, maraudages	18	25
Chiens en divagation, déjections	26	26
Dégâts, intempéries	21	5
Patrouilles préventives et canines	-	42
Autres	18	20
Constats	-	178
Fiche RPRur	-	170



ORPC Voiron

Les activités de l'organisation régionale de protection civile Voiron se sont déroulées conformément aux instructions de l'OCPPAM et conformément au budget.

LES TÂCHES ACCOMPLIES

- › L'information des chefs de domaines.
- › L'entretien du matériel et des constructions.
- › Le maintien du lien avec le DOP (détachement des opérations).
- › La planification des activités et du personnel de chaque service.
- › Les contrôles périodiques des abris, des constructions et du matériel.
- › La gestion de l'entraînement et de l'instruction de chaque astreint au travers des cours de répétition.
- › Les services à la population durant les activités en faveur de la collectivité.

COURS DE RÉPÉTITION

L'ORPC Voiron a organisé 6 cours de répétition mais en convoquant la totalité des services à chaque cours et 3 séances d'État-Major. Nous avons engagé au total 159 astreints. Ce qui totalise 389 jours de cours durant l'année 2024.

INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ

Notre ORPC a engagé 16 astreints pour le Marathon de Genève, 6 astreints pour le Demi Marathon de Jussy et 8 astreints pour les portes ouvertes du centre de formation de Lullier.

LIBÉRATIONS

Le 31 décembre 2024, nous allons procéder à la libération de la classe d'âge 1991.

Ainsi, 10 soldats seront libérés de leur obligation de servir dans la protection civile.

Thierry Clot, Commandant de l'ORPC Voiron

Police municipale

Responsable	Filipe Loureiro (dès le 1 ^{er} janvier 2024)
Équipe	6 agents 2 contrôleurs du stationnement 1 adjointe administrative

QUELQUES CHIFFRES

- › 64 patrouilles nocturnes durant lesquelles la Police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes.
- › 20 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces.
- › 6513 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 3490 sur Collonge-Bellerive.
À relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1344 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.
- › 1222 inscriptions dans notre main courante (missions et réquisitions de la population ainsi que les demandes des communes).

POUR MÉMOIRE

Depuis le mois de mai, les agents de la Police municipale ainsi que les contrôleurs du stationnement utilisent un nouveau formulaire d'amende d'ordre.

Grâce à un accès direct via un QR code présent sur les nouvelles amendes ou via une plateforme en ligne (www.ao-ge.ch), les contrevenants peuvent consulter les détails de l'infraction, accéder à la facture et procéder au paiement de manière centralisée. Il est également possible d'imprimer une facture ou de contester l'amende directement depuis cette plateforme. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou d'un accès à internet, le paiement pourra toujours être effectué directement dans les locaux de la Police municipale. Nos agents se tiennent à disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau système.

QUELQUES MISSIONS

- › 28 contrôles de circulation répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- › 54 interventions liées aux animaux (problématiques canines, animaux morts sur la route).
- › 40 interventions pour des véhicules gênants.
- › 55 interventions pour le contrôle et le suivi des haies débordant sur la voie publique.

Ces chiffres ne représentent qu'un aperçu des nombreuses missions auxquelles la Police municipale est confrontée quotidiennement sur notre territoire.

SÉANCES ET COLLABORATION

L'année 2024 a été riche en séances pour la Police municipale. Diverses réunions, en visioconférence et en présentiel, ont permis d'organiser avec succès plusieurs manifestations d'envergure cantonale, telles que le marathon de Genève et le triathlon.

Il est également important de souligner la bonne collaboration de longue date entre la Police municipale et le poste de Police de la Pallanterie. Ce partenariat permet des échanges constructifs et proactifs sur les problématiques rencontrées dans nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la Police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- › Séances mensuelles avec les responsables des Polices municipales du canton (17 communes)
- › Séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- › Séances mensuelles entre responsables des Polices municipales
- › Séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- › Diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- › Séances avec les autorités communales des différentes communes partenaires
- › Séances réseau

À l'instar des années précédentes, la Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plusieurs événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le festival Ajafest à Anières, «Jazz sur la plage» à Hermance, «Courir pour aider» à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la courge à Corsier, la fête de l'Escalade.

Pour conclure, la Police municipale a su répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population en s'adaptant aux défis du terrain. Grâce à une présence régulière et visible, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces ainsi que dans les parcs et places publiques, elle joue un rôle essentiel dans la sécurité de proximité. Par son dévouement, son écoute et sa proactivité, elle veille chaque jour à assurer la quiétude et le bien-être des concitoyens.

Filipe Loureiro, Sergent-major, Chef de poste



Police de la Pallanterie

Le poste de police, situé route de La-Capite 249 – 1222 Vézenaz, est aujourd'hui composé de 13 policiers. L'effectif de ce poste est donc en légère augmentation par rapport à l'année précédente. En collaboration étroite avec les collègues dévoués à «l'unité de secours d'urgence de la gendarmerie», nous assurons la sécurité des communes qui composent la région «Lac-Arve». Principalement dédié à la police de proximité, notre champ d'action est large. Précisons également qu'une partie de notre effectif, soit 9 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par votre poste du secteur. En effet, ce sont les agents de l'unité de secours d'urgence qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'îlotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de votre commune, votre police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. Ce lien de confiance est essentiel pour poursuivre nos missions, notamment celles qui sont en lien avec la résolution de problèmes aussi divers que variés. Nous sommes fréquemment requis pour des séances de prévention, auprès des écoles ou de nos aînés par exemple.

L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité. Il s'agit d'enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps.

Au sujet de l'activité statistique, sur la commune de Jussy, du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2024, elle se résume de la manière suivante.

Nos interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont stables (-1,9%). En effet, nous sommes intervenus à 155 reprises sur la commune de Jussy en 2024 (158 en 2023). Précisons que ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2018-2019 (années pré-covid). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes).

Les vols sont, à nouveau, légèrement à la hausse (31 cas en 2023, pour 38 en 2024). Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, dans les parkings ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre nos services et vos agents de police municipale, échappent à notre surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants: les efforts consentis en matière de prévention et l'arrestation d'auteurs, n'ont pas permis d'éviter une très légère augmentation de ce genre de délit. Nous pensons toutefois qu'il a permis de freiner drastiquement le phénomène. En effet, en termes de chiffres, nous en avons enregistré 15 en 2023 et 19 en 2024. Ce point est réellement au centre de nos préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit.

Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre d'accidents est sensiblement à la baisse (-15%). Ce phénomène est rassurant, malgré la densification constante du trafic automobile et l'usage parfois peu approprié, de moyens de déplacement électriques à deux roues. Des campagnes PréDiRe (prévention – dissuasion – répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de freiner, au mieux, cette tendance.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, je vous rappelle quelques règles simples afin de vous prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus:

- › **À domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres**, y compris si vous êtes dans la maison, sur votre terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Videz régulièrement votre boîte aux lettres. Mettez vos valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne laissez pas entrer d'inconnu dans votre logement. Même pour une demande d'assistance, vous pouvez laisser le requérant devant votre porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance dans votre domicile. En cas de doute, composez le 117.
- › **Escroquerie dites «du faux neveu»**. Les auteurs de ces délits s'adressent principalement à nos aînés. Il a pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent qui sont souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture,...) et qu'il manque la somme de x francs. Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement téléphonique tout au long du processus!** Mettez donc immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.
- › **Escroqueries «cyber»**, ces délits, **en constante augmentation**, sont commis par des délinquants qui traquent leurs victimes par le biais d'internet. Il s'agit d'un nouveau fléau, extrêmement lucratif et peu risqué pour les malfrats. Ils agissent très souvent de pays lointains qui ne sont au bénéfice d'aucun accord d'entraide judiciaire, rendant toute poursuite pénale impossible. Dans ce domaine, l'imagination n'a pas de limite. Même si les affaires liées à de fausses romances sont encore d'actualité, ils n'hésiteront pas à se faire passer pour des employés de banques connues, subterfuge leur permettant ainsi de vous subtiliser en douceur, toutes les informations nécessaires aux pillages de vos comptes bancaires. Ils se feront passer pour des employés «Microsoft», en prétextant un blocage de votre système informatique privé. Le déblocage nécessitant forcément le paiement de sommes conséquentes. Ils n'hésiteront pas, également, à se faire passer pour

un service de police, prétextant qu'un membre éloigné de votre famille était sur le point d'être emprisonné suite à un accident de circulation. En insistant finalement sur le fait qu'il fallait vous acquitter d'une «caution» très conséquente! Soyez donc très vigilants en utilisant vos systèmes informatiques et rappelez-vous que jamais, un établissement bancaire ne vous demandera vos codes confidentiels. Dans le même registre, aucune police ne vous demandera le paiement d'une quelconque «caution». Mettez également et rapidement un terme à tout appel téléphonique suspect. N'hésitez pas à contacter la police.

Nous notons également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vous vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à votre domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et vous proposeront des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entraînera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. **Rappelez-vous qu'aucune société sérieuse ne fait du démarchage à domicile.**

Par conséquent:

N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute, vous ne nous dérangez jamais.

Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à nous contacter pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Police de la Pallanterie, route de La-Capite 249 – 1222 Vézenaz. Tél. 022/427 63 30

Nous assurons l'accueil au public, du lundi au vendredi de 16h à 18h30.

Nous sommes présents (cadres et îlotiers), du lundi au vendredi de 08h à 18h. En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie.

En cas d'urgence composez le 117 (laisser sonner, ne raccrochez pas).

*Votre îlotier, Sergent-Chef VAUTHEY
Alexandre, Police de la Pallanterie*



Petite enfance

Dans un souci de mener une politique petite enfance commune de qualité, les communes de Jussy et de Meinier vous proposent le jardin d'enfants intercommunal (fusionné depuis l'année scolaire 2023-2024).

Cette démarche intercommunale vise à créer une véritable continuité éducative pour vos enfants, en s'appuyant sur des valeurs de bienveillance, de respect, et de développement harmonieux. Nous croyons fermement que la diversité des modes de garde permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque famille, tout en garantissant des services de qualité, accessibles et proches de chez vous.

Le jardin d'enfants:

- › Pour les parents et les familles qui ont besoin d'une garde à temps partiel, sur l'année scolaire.
- › Pour les enfants de 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école.
Horaires: du lundi au vendredi matin de 7h45 à 12h.

Les abonnements sont annuels, en fonction des revenus de la famille.

Le Jardin d'enfants intercommunal *La P'tite Cabane* à Jussy

3,09 EPT / 5 collaboratrices y compris 1 apprentie assistante socio-éducative en troisième année

La direction opérationnelle est assurée par Madame Corinne Gicquel (0,10 EPT), directrice du GIPE, Madame Sophie Chenevard (0,10 EPT), adjointe pédagogique. En cas de remplacement, l'équipe peut compter sur la présence de M. Jérónimo Trujillo (0,20 EPT).



MISSIONS

- › Accueillir les enfants et organiser les activités en rapport avec le projet pédagogique
- › Réunion avec les parents
- › Accompagner les familles
- › Gérer les inscriptions
- › Communiquer les événements du jardin d'enfants



De gauche à droite:
Christine Chaillot, assistante socio-éducative,
Sandrine Erriquez, éducatrice
Sabine Locci, éducatrice responsable
Sandra Klunge, éducatrice
Oriane Wegmuller, apprentie assistante socio-éducative

En juin 2024, nous avons clôturé l'année scolaire avec un spectacle sur le thème de la jungle, présenté aux familles, suivi d'un moment convivial autour d'un buffet canadien. Nous avons également eu le plaisir de participer aux Promotions en prenant part au traditionnel défilé.

À l'issue de l'année scolaire, l'équipe a adressé ses meilleurs vœux à Flaviana Piagentini, qui profite désormais d'une retraite bien méritée.

Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons accompagné les enfants dans la découverte de l'alimentation à travers divers ateliers de cuisine. Nous avons également continué à profiter des équipements de la salle de gymnastique et avons tiré parti de notre environnement privilégié lors de nos sorties. Cet automne, nous avons collaboré avec un psychomotricien du SSEJ, qui nous a aidés à enrichir nos moments d'activités motrices.

Comme chaque année, durant le mois de décembre, nous avons partagé par courrier les créations de Noël des enfants avec les aînés du village. Nous avons été ravis de recevoir des courriers en retour, preuve que notre démarche est appréciée. Dès janvier, nous avons eu l'opportunité de nous rendre à plusieurs reprises à la ludothèque de Meinier, une sortie très appréciée des enfants.

L'équipe du jardin d'enfants a accueilli avec plaisir les enfants des communes de Jussy et Meinier, ainsi que quelques enfants hors commune, grâce aux places encore disponibles. Tout au long de l'année,

la réflexion pédagogique s'est poursuivie lors de réunions de travail organisées toutes les deux semaines, en dehors des temps d'accueil des enfants ainsi que par la formation continue des professionnelles.

Comme mentionné dans le précédent rapport, nous restons attentifs aux défis liés à la fréquentation des après-midis. Dans cette optique, nous avons mis en place un service de halte-jeu quatre après-midis par semaine, offrant un espace de socialisation et de garde ponctuelle. Bien que cette initiative ait suscité l'intérêt de certaines familles, la fréquentation est restée insuffisante.

En collaboration avec les communes, nous poursuivons notre réflexion sur l'évolution du jardin d'enfants afin d'adapter notre offre aux besoins des familles et d'améliorer le taux de fréquentation.

2024-2025	Enfants inscrits	Demi-journées
Jussy	6	1053
Meinier	3	312
Hors commune	3	546



EVE les Loupiots du Chambet

Direction Corinne Gicquel, directrice
Sophie Chenevard,
adjointe pédagogique
Véronique Périat,
secrétaire-comptable

L'équipe 11 éducatrices
5 assistant-e-s
socio-éducatif-ve-s
1 employée de maison
3 auxiliaires
2 aides
2 apprenti-e-s
1 stagiaire de 3^e année



Sophie Chenevard et Corinne Gicquel

L'espace de vie enfantine «Les Loupiots du Chambet» est une structure intercommunale, créée par le groupement pour la Petite Enfance, réunissant les communes de Meinier, Jussy, Presinge, et Gy. Ce projet, soutenu par le conseil et le comité, promeut un accueil de qualité fondé sur la bienveillance, le professionnalisme et l'écoresponsabilité, en conformité avec les normes du SASAJ pour un environnement sécurisant.



La gestion, basée sur la confiance et la proximité entre le comité, la direction et l'équipe, favorise un cadre stimulant et évolutif pour chaque enfant et famille. Le bien-être des enfants, la satisfaction des familles, et l'épanouissement des professionnels sont au cœur de cette structure accueillante et inspirante pour tous.

LA CRÈCHE S'AGRANDIT

Face à une demande croissante de places en crèche dans tout le canton, le GIPE (groupement intercommunale pour la petite enfance) a décidé d'agrandir la crèche intercommunale les Loupiots du Chambet. Cette extension permet de proposer 12 places supplémentaires, faisant passer la capacité d'accueil de 43 à 55 places par jour.

Ce projet ambitieux a été mené par une équipe passionnée et investie. Toujours en quête d'excellence, l'équipe ne cesse de se former et de s'informer sur les avancées en pédagogie, neurosciences et sociologie. Elle évolue dans un environnement de travail à la fois agréable et stimulant, favorisant l'épanouissement personnel et professionnel de chacun.

Sensible au bien-être collectif et à la qualité des interactions, l'équipe s'efforce de maintenir un cadre harmonieux et bienveillant, garantissant ainsi un vivre-ensemble de qualité pour les enfants, les familles et les professionnels.

69 ENFANTS ACCUEILLIS

- › 33 enfants de la commune de Meinier
- › 18 enfants de la commune de **Jussy**
- › 7 enfants de la commune de Presinge
- › 11 enfants de la commune de Gy

COORDONNÉES

Route de la Repentance 86
1252 Meinier
022 855 13 01
creche.lc@meinier.ch

69 enfants
accueillis



État civil

Afin de répondre aux exigences légales et offrir des prestations plus étendues à leurs citoyen-ne-s, la communes de Jussy, Presinge, Puplinge et Chêne-Bougeries se sont regroupées pour créer l'Arrondissement de l'état civil Chêne-Bougeries-Voirons. Toutefois la compétence communale de résidence demeure quant à la commande d'une carte d'identité ou d'une formalité liée au domicile.

Présentation

L'office de l'état civil de Jussy fait partie de l'arrondissement de Chêne-Bougeries-Voirons qui regroupe les communes de Chêne-Bougeries, Puplinge, Presinge et Jussy.

La population jusserande était de 1223 habitants au 31 décembre 2024.

La commune a eu la joie d'accueillir 1 nouveau-né. Quatre décès ont été enregistrés au cours de cette même période.

NATURALISATIONS

Cinq procédures de naturalisations.

MARIAGES

Trois mariages ont été célébrés à Jussy en 2024.

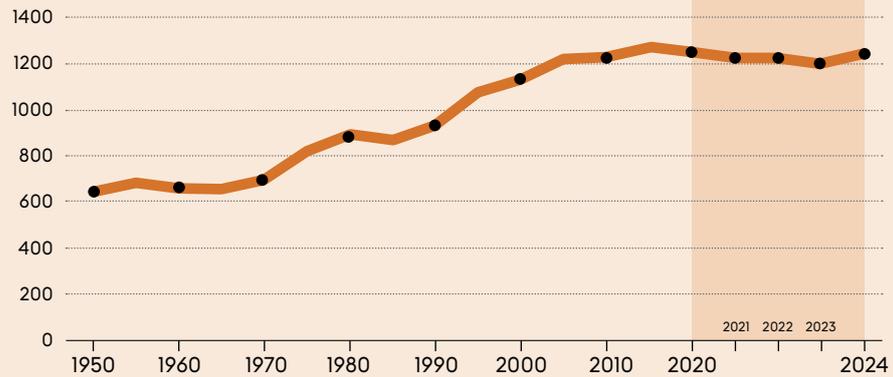
Statistiques

ÉVOLUTION POPULATION JUSSERANDE

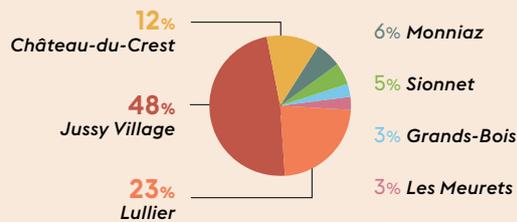
Les moins de 20 ans représentent 23% de la population, un peu plus élevé que la moyenne nationale qui s'établit à 19,9%. La population active des 20-64 ans représente environ 54% des habitants de Jussy.

Quant aux aînés, ils sont environ 259 personnes soit presque 22% de la population. La structure de la pyramide des âges est assez similaire à celle de la Suisse.

Évolution de la population jusserande

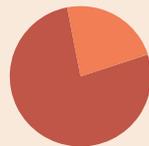


Population résidente par secteur



Population résidente de la commune

Suisse vs Étranger



Nationalité	Pourcentage	Hommes	Femmes	Total
Suisse	77%	451	49	942 habitants
Étranger	23%	137	144	281 habitants

Jusserand 1223 habitants

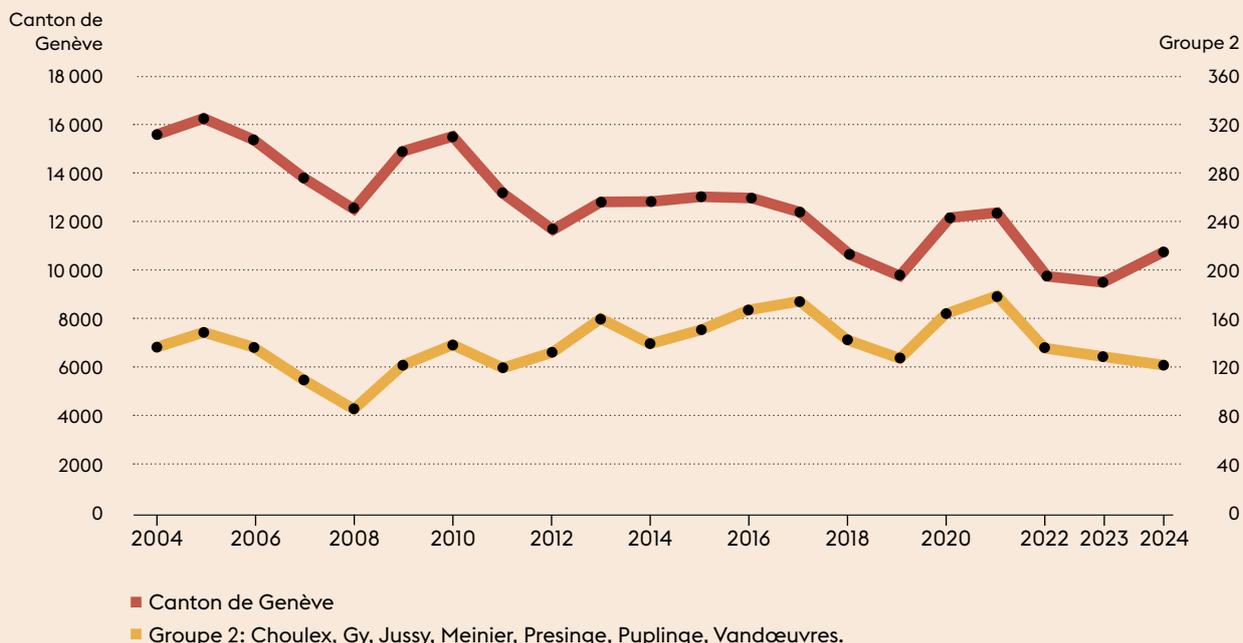


Genre	Pourcentage	Nombre
Hommes	48%	588
Femmes	52%	635

POPULATION RÉSIDENTE EN DÉCEMBRE 2024

	Suisse			Étrangers					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Jussy	451	491	942	137	144	281	588	635	1223
Sionnet	30	23	53	2	6	8	32	29	61
Château-du-Crest	53	58	111	17	15	32	70	73	143
Jussy – Village	199	218	417	84	89	173	283	307	590
Lullier	117	125	242	18	24	42	135	149	284
Jussy – Les Meurets	14	14	28	4	7	11	18	21	39
Jussy – Grands-Bois	9	14	23	11	2	13	20	16	36
Monniaz	29	39	68	1	1	2	30	40	70

Chômeurs inscrits, selon les différents groupes de communes ou communes, depuis 2004¹



¹ Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

Source: Secrétariat d'État à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)



Culture et communication

Grande par sa taille, modeste par le nombre de ses habitants, Jussy n'en demeure pas moins une commune aux nombreuses sociétés locales actives. Sportives, culturelles, sociales, la commune ne compte pas moins d'une vingtaine de sociétés locales assurant l'animation villageoise tout au long de l'année.

Bibliobus

	2022	2023	2024	Écart 2023-24
Prêts Adulte	190	285	443	55%
Prêts Jeunesse	416	365	497	36%
Total prêt	606	650	940	45%
Inscription Adulte	1	1	0	-100%
Inscription Jeunesse	0	1	1	0%
Total inscriptions	1	2	1	-50%
Nb de tournées	12	12	11	-8%
Moy. Prêts/tournée	50,5	54,2	85,5	58%
Fréquentation	153	141	173	23%
Nb de pers./tournée	12,8	11,8	15,7	34%

Activités culturelles

VOGUE

La vogue s'est déroulée le week-end du 4-5 mai 2024. Comme à son habitude, elle a rencontré un succès. Tout au long de la manifestation, les petits et grands ont pu se divertir avec des manèges et diverses activités. La traditionnelle course aux cochons a animé la journée du dimanche.

L'ÉCHO DES CHAMPS – CHORALE TRANSFRONTALIÈRE

Organisation et fonctionnement

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 19h30 à 21h dans la salle communale de la mairie, hors vacances scolaires. La Chorale Transfrontalière regroupe aujourd'hui 30 choristes issus des deux ensembles: La Clé de l'Archet de Saint-Cergues (20 membres) et L'Écho des Champs de Jussy (10 membres).

Cette union a été essentielle pour maintenir notre activité après la pandémie, qui a particulièrement touché L'Écho des Champs, passant de 25 à 10 membres. Grâce à cette fusion, nous avons non seulement sauvé notre répertoire, mais aussi une société vieille de plus de 100 ans...

Événements marquants

- › Concert à Cartigny (3 mai 2024)
Invités par le Chœur d'Hommes de Cartigny, nous avons eu l'honneur d'assurer la deuxième partie de leur concert. Un souvenir marquant pour notre chorale, qui continue de tisser des liens avec d'autres ensembles vocaux de la région.
- › Concerts annuels à Saint-Cergues et Jussy (25 mai et 1^{er} juin 2024)
Nos concerts annuels ont réuni de nombreux spectateurs dans les salles de Saint-Cergues et Jussy. La première partie était dédiée à notre répertoire sur l'amour. La deuxième partie a permis au public de participer à un piano chantant.
- › Concert de Noël à l'église de Saint-Cergues (15 décembre 2024)
En collaboration avec le chœur d'enfants de Cranves-Sales, nous avons interprété des chants traditionnels de Noël.
- › Fête nationale suisse à Jussy (1^{er} août 2024)
À l'occasion de la Fête du 1^{er} août, notre chorale a eu l'honneur de chanter le Cantique suisse, en hommage aux traditions helvétiques.
- › Rallye des sociétés (31 août 2024)
Nous avons proposé deux sessions de piano chantant, où les participants ont pu chanter avec nous, accompagnés au piano. Pour ravir les gourmands, nous avons également tenu un stand de crêpes.

Projets et perspectives pour 2025

L'année à venir s'annonce passionnante avec deux concerts axés sur les chants traditionnels romands et haut-savoyards. Cette démarche de préservation du patrimoine chanté nous tient particulièrement à cœur. Certains chants, en voie d'oubli, ont même été spécialement retranscrits pour être transmis aux générations futures.



Fête du 1^{er} août 2024

LES CONCERTS DE JUSSY



Sept concerts ont été organisés en 2024:

- › *Dimanche 21 avril* au Temple Kebyart, quatuor de saxophones
- › *Dimanche 26 mai* au Temple, Mariam Renno, guitare
- › *Dimanche 7 juillet* au Château du Crest, visite de la Collection du Crest et récital du Quatuor Terpsycordes
- › *Dimanche 25 août* au chemin du Milieu, 31 à Collonge-Bellerive, Mariachi Quetzal au bord de l'eau
- › *Dimanche 22 septembre* au Temple, Núria Rial, soprano, Oleguer Aymamí, cello, Josep Maria Martí, théorbe
- › *Jeudi 24 octobre* au Temple Prix Concerts de Jussy, Chelsea Marilyn Zurflüh, soprano et Jungrae Noah Kim, baryton, lauréats de chant du Concours de Genève.
- › *Dimanche 17 novembre* à 17h30 au Temple, François-Xavier Poizat, piano

Les deux concerts en plein air ont battu les records d'assistance depuis la création des Concerts de Jussy.

La contribution des collectivités publiques, dont la Commune de Jussy, notre principal appui financier, et les communes de Gy, Collonge-Bellerive, Vandœuvres,

Meinier, Anières, Choulex et Chêne Boggeries s'est élevée en 2024 à 9950 fr. sur un total des recettes de 50368 fr. celles-ci étant en progression de plus de 8% d'une année sur l'autre et plus de 6% supérieures à nos attentes.

Les autres sponsors cette année ont été la Loterie Romande avec 5000 fr., la Fondation W. avec 5000 fr., la fondation Goehner avec 3000 fr., l'Ambassade d'Espagne avec 1000 fr. et la Délégation du Gouvernement de la Catalogne en Suisse avec 2500 francs.

Les contributions des membres ont atteint 8125 fr. en progression de plus de 6% dont 57% de cotisations contre 62% l'an dernier.

Les recettes des concerts se sont élevées à 12961 fr. en comparaison de 11864 fr. en 2023 (+9%) et 16% en dessus de notre budget.

Nos concerts ont été annoncés dans les médias notamment: programme.ch, sortir.ch, L'Agenda (revue culturelle de l'Arc Lémanique) et Rive Gauche qui publie gratuitement de très beaux articles en annonce de nos concerts. Dans les réseaux sociaux Facebook et Instagram ils ont été partagés à trois groupes d'intérêt des Communes de la Rive gauche, Activités culturelles à Genève, Spectacles et événements gratuits à Genève, Catalans à Genève, et UN Geneva Community.

La Tribune de Genève a publié un article de René Magnenat sur le concert du Quatuor Terpsycordes et la visite de la Collection du Crest du 7 juillet.

Nous les remercions tous.

La brochure avec le programme de l'année et une présentation détaillée de chaque concert a été envoyée aux membres, aux mécènes, aux médias et nous a aidé dans la promotion de nos activités ainsi que dans la recherche de financement. Le coût de cette publication a été couvert plus de deux fois par les annonces de Chalut Green Service, du Garage Tanner & Weber, du Domaine Château l'Évêque, du Domaine Château du Crest, de la Gara, de la Banque Raiffeisen, du Cercle des Agriculteurs, de SP Pub, de Technitoit, de l'Auberge de la Couronne, de Chez Martine, de l'Auberge des Vieux-Chênes et du Centre de l'OEil de Vézenaz.

Les ventes de publicités se sont élevées à 2'832 F, en progression.

Nous remercions tous nos annonceurs.

Huit concerts sont prévus en 2025 avec toujours comme but de vous offrir une musique de qualité dans un cadre exceptionnel de la campagne genevoise.

UNION DES PAYSANNES ET FEMMES RURALES DE JUSSY

L'Association des Paysannes et Femmes rurales de Jussy (UPFJ) est affiliée à l'Union des Paysannes et Femmes rurales genevoises (UPFG), elle-même membre de l'Union suisse des Paysannes et Femmes Rurales (USPF). Créée en 1943 dans un contexte de solidarité, suite aux conséquences de la Seconde Guerre mondiale, l'association a été fondée par des paysannes souhaitant se soutenir mutuellement pour assurer le bon fonctionnement de leurs exploitations agricoles pendant l'absence de leurs époux et fils partis à la guerre. Depuis lors, les liens de solidarité au sein de l'association se sont renforcés au fil des années. Certains villages, dont le nôtre, font toujours partie de cette organisation.

L'UPFJ est une association à but non lucratif qui regroupe des femmes désireuses de promouvoir et de préserver l'agriculture de proximité, tout en tissant des liens d'amitié et de solidarité. Elle accueille toutes les femmes de la commune souhaitant

s'investir dans ces activités. Il est toutefois recommandé que les membres résident dans le village, car toutes nos actions et événements sont étroitement liés à la vie villageoise.

Nous comptons actuellement 33 membres.

Activités 2024-2025

- › **14 août 2024:** Le Miracle Molière de la Compagnie La Mouette au Château du Crêt, une sortie agréable et enrichissante
- › **21-22 septembre 2024:** Célébration des 50 ans de HEPIA Lullier, avec la participation de deux de nos membres à cet événement
- › **30 octobre 2024:** Soirée d'automne au Carnotzet, une belle soirée conviviale
- › **28 novembre 2024:** Apéritif préparé par nos soins à l'occasion du Concours Nouvelles de Jussy
- › **4 décembre 2024:** Soirée confection de bricelets et biscuits de Noël pour le Noël Communal, un moment de partage et de bonne humeur
- › **17 décembre 2024:** Marché de Noël autour du Temple, un événement incontournable de la saison avec des stands magnifiquement réalisés
- › **7 janvier 2025:** Fête des Rois au Carnotzet, avec une soirée Loto
- › **23 mai 2025:** Sortie Salève
- › **Et des courts de tricots** qui ont lieu toute l'année.

Participation aux diverses manifestations communales telles que les promotions, le 1^{er} août, le rallye des sociétés, le Noël communal, la fête du printemps, avec la préparation de la soupe et/ou des pâtisseries. Également présente au don du sang pour s'occuper des pâtisseries et du service.

Christine Gaille, Présidente des Paysannes et Femmes Rurales de Jussy, Rallye des sociétés

Activités sportives

ARC CLUB JUSSY

L'Arc Club Jussy est un club de tir à l'arc fondé à Jussy le 13 septembre 1999 qui comprend environ 150 membres de 8 à ... 98 ans. Il est ouvert aux archers débutants et aux compétiteurs dès 8 ans.

L'initiation, la formation et l'entraînement est assuré par une dizaine d'entraîneurs qualifiés Jeunesse & Sport. L'Arc Club Jussy est considéré comme l'un des principaux clubs formateur de Suisse. Le club dispose de deux sites d'entraînement (extérieur et intérieur) situés sur la commune de Jussy.

Depuis deux ans, un effort particulier a été fait pour intéresser les adultes et les séniors par des cours organisés pour les débutants ou les archers compétiteurs.

Les archers jusserands participent régulièrement aux compétitions nationales, régionales ou internationales les plus cotées, en récoltant moultes résultats brillants. L'Arc Club Jussy a obtenu de nombreux titres nationaux. Il comprends en son sein, des athlètes qui font ou ont fait partie de l'équipe nationale Suisse.



En 2024, trois compétitions nationales ont été organisées sur la commune de Jussy.

L'Arc Club Jussy organisera sur la commune, le 14 septembre 2025, les championnats suisse Field qui regroupe une centaine d'archer de tout le pays.

Il peut compter sur une équipe de bénévoles très active et très motivée.

Dans la mesure du possible l'Arc Club Jussy collabore très volontiers avec les autres sociétés et la commune de Jussy pour animer et participer aux manifestations locales. (1er Août, Rallye des sociétés, Kermesse, Caves ouvertes, etc.)

Spécialisé avant tout dans le tir à l'arc olympique (recurve) et à l'arc à poulies (compound), une section du club s'adonne également à l'arc instinctif (bowhunter). Il fait partie de WorldArchery, SwissArchery et de l'Association des Archers Genevois.

En 2024, l'Arc Club Jussy a fêté ses 25 ans d'existence.

Fondée à l'aube de l'an 2000 par une petite équipe de jusserands, qui s'entraînait dans la cave du Château-du-Crest, le club a aujourd'hui obtenu ses lettres de noblesse et est devenu une institution incontournable au sein du canton et du pays.

Communication

COMMUNEAPP

Depuis le mois d'avril 2023, la Commune a mis en place une nouvelle application, COMMUNEapp, afin d'être plus proche de ses citoyens. Cet outil simple et efficace vous permet d'être informé rapidement et régulièrement des actualités de la Commune ou d'avoir des informations plus événementielles. Vous pourrez également retrouver la majorité des informations telles que l'agenda communal, les horaires de la mairie, des numéros de téléphones utiles...

Nous comptons déjà 494 utilisateurs.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à télécharger cette application, en scannant un des QR codes ci-dessous ou en la cherchant dans l'Apple store ou sur Google Play. Une fois l'application téléchargée, il vous suffira de taper le code postal de Jussy, soit 1254, et ainsi d'accéder aux publications de notre Commune.

Depuis le mois de novembre 2024, vous avez la possibilité de signaler des incidents, de poser des questions ou de partager des suggestions via CommuneApp sous l'onglet «infos pratiques» annonces citoyennes.



RÉSEAUX SOCIAUX

Rejoignez-nous et suivez toutes les actualités de votre commune sur Facebook et Instagram.





Action sociale et jeunesse

À Jussy, il y a presque autant de jeunes que de retraités, 24% des habitants ont moins de 20 ans et 21% peuvent prétendre à une rente AVS. Ce ratio reste équilibré mais les prévisions démontrent une augmentation des seniors qui représentera d'ici à 10 ans 32% de la population. La commune organise des sorties pour les jeunes et pour les seniors, rassurez-vous les programmes ne sont pas les mêmes.

Mérite jusserand

La commission sociale a décidé de décerner le mérite Jusserand 2024 au Demi de Jussy pour son investissement et son engagement dans l'organisation de la course depuis plus de 40 ans. Le prix a été remis lors de la soirée des vœux du Maire.



Activités pour les aînés

Retour en images sur les manifestations organisées pour les aînés de la commune.

AUTOUR D'UNE TABLE – 20 SEPTEMBRE 2024



Repas au restaurant de Rouelbeau

SOIRÉE DES AÎNÉS – 19 NOVEMBRE 2024



Initiation au charleston



Démonstration de charleston



Thème de la soirée les années folles

GOÛTER DES AÎNÉS DE L'ESCALADE – 9 DÉCEMBRE 2024



Chant de l'escalade par les élèves de l'école de Jussy



Bris de la marmite par Rita Piagentini et Flaviana Piagentini



Dégustation de bonnes tartes confectionnées par la boulangerie de Jussy

BRUNCH DE PÂQUES – 7 AVRIL 2025



**SORTIE DES AÎNÉS – 21 MAI 2025 -
CULTURE, DÉTENTE ET CONVIVIALITÉ**

La traditionnelle sortie des aînés a offert cette année encore une journée riche en découvertes et en échanges.

Les participants ont d'abord visité Chaplin's World à Corsier-sur-Vevey, où une visite guidée leur a permis de plonger dans l'univers du célèbre Charlie Chaplin. Ensuite, ils ont rejoint le Mont-Pèlerin en funiculaire, avant de partager un agréable repas au restaurant «Le Chalet».

L'après-midi s'est poursuivi par une croisière sur le Léman jusqu'à Genève, agrémentée d'un apéritif servi à bord, dans une ambiance détendue et conviviale.

Cette belle journée, immortalisée par quelques photos souvenirs, restera un moment fort de l'année.



**LES ANNIVERSAIRES, LES NOCES D'OR ET DE DIAMANT
DANS LA COMMUNE EN 2024**

L'Exécutif a toujours le plaisir de marquer les anniversaires de leurs communiens atteignant 85, 90 ans et plus. En 2024, 12 personnes ont été célébrées.

85 ans Agnès Baumann, Thierry Deonna, Françoise Huguenin, Franciska Jungo, Denise Koechlin, Josette Mévaux, Michel Olivet, Anne-Marie Rivollet, Christel Türler

90 ans Jean-Pierre Chambon et Hans Türler

95 ans Rita Piagentini

Noces d'or

Monsieur et Madame Chawki et
Pia Ahdab

Monsieur et Madame François et
Monique Borgeaud

Monsieur et Madame Marcel et
Monique Emmenegger

Monsieur et Madame Norman et Angela Hay

Monsieur et Madame Yves et Christine Mevaux

Noces de diamant

Monsieur et Madame Gérard et
Marie-Claire Simonet



90 ans de M. Türler



95 ans de M^{me} Rita Piagentini

Action pour les jeunes

Retour en images sur les sorties organisées pour les jeunes de la commune.

SORTIE DES JEUNES 8-11 ANS – 4 JUIN 2024



Sortie des jeunes 8-11 ans à Filevol



Sortie des jeunes 8-11 ans

SORTIE DES JEUNES 12-17 ANS – 24 ET 25 AOÛT 2024



Sortie des jeunes à Europapark

SORTIE DES JEUNES 8-11 ANS – 24 MAI 2025

24 mai 2025, alors que la Commune de Jussy vivait avec enthousiasme la journée des caves ouvertes, une quinzaine de jeunes jusserandes et jusserands ont vécu une journée riche en jeux et rires, aux portes de Martigny, au parc Western City.

Encadrés par les membres de la commission sociale-culture-sport, nos jeunes se sont adonnés à défier un parcours aventure vertigineux, à chevaucher trottinettes et draisienne sur les traces des pionniers d'antan, à relever de nombreux jeux d'adresse, à s'affronter par équipe sur un parcours mini-golf de 18 trous et finir ensemble autour d'une glace bien méritée

JOBS D'ÉTÉ

Chaque année, durant les mois de juillet et août, la commune engage des jeunes pour réaliser des tâches d'entretien des biens communaux.

Pour certains, cette première expérience du monde du travail, leur permet de se familiariser avec différentes missions, d'appréhender le travail en groupe et le suivi des instructions.

À noter que ces jobs d'été sont rémunérés et encadrés par les employés communaux. Un certificat de travail leur est remis au terme du stage.

TSHM ARVE-LAC

Les travailleurs sociaux hors murs du secteur Arve-Lac collaborent avec les communes de Collonge-Bellerive, Anières, Corsier, Puplinge, Meinier, Presinge, Choulex, Jussy, Hermance, Vandœuvres et Gy.

L'équipe TSHM Arve Lac a traversé l'année 2024 avec une volonté combinée de

- › pérenniser des actions existantes
- › d'agir sur l'ensemble du territoire
- › de proposer de nouvelles activités

La stabilité de l'équipe depuis trois ans permet d'envisager ces différents aspects avec sérénité et efficacité.

La bonne collaboration avec les communes favorise la mise en place d'actions variées et correspondantes à la jeunesse du territoire. Bien que des actions soient concentrées sur un certain nombre de communes, l'objectif est de toucher l'ensemble des jeunes de la région. La diversité des profils rencontrés et les demandes variées de la jeunesse poussent l'équipe à la créativité et à remettre en question de manière permanente les offres proposées.



Actions proposées en 2024 à Jussy

Actions	Description
Salle de gym	Sports en fonction des demandes
Accueil à l'Abri	Accueil libre, soirée ciné ou soirée tournois divers, repas
Promotions	Caravane et jeux
Fenêtre de l'Avent	«Apéro» porte ouverte Abri
Cours de photo	Expo et vernissage

L'ABRI À JUSSY

L'Abri à Jussy existe depuis de nombreuses années et comme tous les lieux d'accueil pour les jeunes, il oscille constamment quant à sa fréquentation.

L'Abri a eu au printemps 2024 une période de faible fréquentation durant deux ou trois mois; chaque accueil ne comptait que 3 ou 4 jeunes venus un moment profiter du lieu.

Les TSHM se sont demandé comment relancer l'affluence et attirer à nouveau les jeunes.

Mais les cycles de fréquentations sont difficilement prévisibles, et dès la rentrée de septembre 2024, l'affluence a battu les records. Chaque ouverture voyait au moins 15 à 20 jeunes se presser dans le sous-sol de l'Abri.

Le lieu a même accueilli jusqu'à 25 jeunes de la région lors de certains accueils.

Le moniteur Josué, présent depuis huit ans dans cette structure, en lien avec Gian, le TSHM référent, propose des activités diverses dans le lieu.

En 2024, l'Abri a développé une multitude d'activités:

- › cours de photos suivi d'expo des réalisations photographiques des jeunes
- › sorties paintball
- › peinture de l'espace d'entrée par deux jeunes engagés en stage XP
- › grillades extérieures
- › tournoi de pétanque, tournoi d'échec
- › initiation à la boxe
- › soirées crêpes, soirée halloween, soirées cinéma
- › réalisation de t-shirts personnalisés
- › etc...

Il est important de relever ici que le moniteur présent a un réel talent de décorateur et est très créatif pour faire évoluer le lieu. Cela permet d'offrir aux jeunes un espace qui change et qui évolue régulièrement pour des soirées à thème. Les jeunes sont preneurs et friands rendant le lieu original et varié.

L'Abri ouvre à 17h et ferme à 22h, l'accueil se déroulant dans le sous-sol ou à l'extérieur durant la belle saison. Mais à 19h30, les TSHM ont aussi la

possibilité d'utiliser la salle de gym de l'école et ce jusqu'à 22h. Cela permet d'avoir une offre diversifiée correspondant à tous. Certains restent en bas dans l'espace d'accueil et d'autres, pratiquant du sport dans la salle. Dans le sous-sol, il y a à disposition un espace canapé et écran ciné, un babyfoot, un espace table et cuisine, un espace pour la musculation et des jeux de société.

Les offres pour que les jeunes puissent s'occuper sont multiples.

Mais un certain nombre de jeunes ont également envie de ne pas faire grand-chose et de juste profiter du lieu, d'y manger un petit quelque chose et d'être avec leurs amis. Cette activité d'accueil libre est importante en soi. Les jeunes sont bien entre eux et ne sont pas sous une pression quelconque de l'école, de famille ou quoi que ce soit d'autre. Le fait de pouvoir se relaxer et de «perdre» un peu son temps – et ce dans un cadre sécurisant – est une partie intégrante de ce qui est proposé.

Les professionnels sur place, offrent un espace d'écoute et sont très disponibles pour les jeunes présents. Le lien se fait de manière informelle et les jeunes apprécient ce type de rapport. Les échanges sont donc faciles et les jeunes peuvent amener ce qu'ils veulent et comme ils le veulent. Le lien avec les jeunes se construit petit à petit et la



relation de confiance s'installe au fil des semaines et des mois de présences régulières. Pour les jeunes présents, il s'agit d'un bon apprentissage de vivre en partageant un lieu. Il faut y respecter les règles de comportement – en plus de respecter le lieu lui-même. Ces apprentissages sont utiles au bon développement de compétences sociales et du savoir vivre ensemble. Cela donne également la possibilité à des jeunes de s'investir dans la bonne marche du bien commun et de le développer.

ASSOCIATION LES BAROUDEURS DE JUSSY – ABJ

Tout au long de la saison 2024-2025, les Baroudeurs de Jussy ont proposé plusieurs événements alliant convivialité, créativité, sport et jeux. Ces rencontres ont permis de réunir enfants, parents, grands-parents et amis autour de moments chaleureux et accessibles à tous.

› 31 octobre 2024: Fête d'Halloween

Une après-midi festive placée sous le signe des déguisements, des jeux et d'une ambiance à la fois effrayante et joyeuse. Petits et grands ont participé avec enthousiasme.

› 1^{er} décembre 2024: Tous au stade

Sortie collective pour assister à un match de football. Un moment de partage autour du sport, apprécié tant par les jeunes que par les adultes.

› 14 décembre 2024: Atelier créatif de Noël

Activité manuelle et conviviale pour créer ensemble des décorations et des cartes de Noël. Une belle occasion de laisser parler la créativité dans une ambiance festive.

› 6 avril 2025: Et si on jouait ensemble?

À la salle des fêtes de Jussy, les participants se sont retrouvés de 13h30 à 18h pour une rencontre intergénérationnelle ludique. Jeux de cartes, échecs, jeux de société... Chacun a pu découvrir, apprendre et s'amuser. Une buvette avec petite restauration a contribué à l'ambiance chaleureuse de l'événement.



› 15 février 2025: Sortie match de hockey

Une sortie sportive qui a rassemblé jeunes et adultes autour d'un match dynamique, pour vivre ensemble l'émotion du jeu et encourager les équipes.

Ces initiatives, portées par les Baroudeurs de Jussy, témoignent d'un bel engagement en faveur du lien social et de la convivialité dans la commune.



Affaires sociales

SERVICE SOCIAL INTERCOMMUNAL

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2022, la commune de Jussy s'est associée à la commune de Meinier afin de proposer à ses habitants un accompagnement social de proximité. Cette collaboration s'appuie sur l'Espace Santé Social de Meinier, qui offre un cadre structuré et des prestations adaptées aux besoins des résidents. En effet, il propose aux personnes un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation et si nécessaire un suivi social individuel. La coordinatrice sociale s'engage à vous accompagner dans vos démarches et s'assure que tous vos droits ont été actionnés.

Depuis la mise en place de ce service, treize personnes ou familles résidant à Jussy ont bénéficié d'un suivi individuel, dont six nouvelles situations enregistrées en 2024. Ces suivis ont engendré plus de 29 entretiens (dont 19 à domicile), d'une durée moyenne de 1h15, ainsi qu'environ 50 actions complémentaires (courriels, appels téléphoniques, échanges avec le réseau ou envoi de courriers).

En parallèle, de nombreuses demandes de renseignements ont été traitées par téléphone ou courriel lors des permanences sociales sans nécessiter l'ouverture d'un dossier. La majorité des personnes ayant sollicité une aide l'ont fait de leur propre initiative, tandis qu'une minorité a été orientée par des proches aidants (famille, voisins) ou par des partenaires du réseau de soins, du secteur social et du milieu scolaire. Il est essentiel de solliciter cette aide sans attendre, afin d'éviter que les situations ne se compliquent davantage.

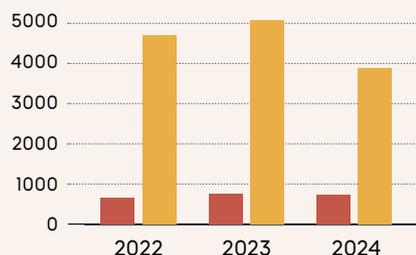
Par ailleurs, notre collaboration intercommunale repose sur un réseau de partenaires engagés pour prévenir toute rupture sociale et offrir un soutien de proximité aux personnes en difficulté. Ainsi, la coordinatrice sociale a pour mission d'initier, coordonner et suivre des projets en lien avec les politiques sociales. Elle tisse des liens avec diverses instances tant cantonales que communales ainsi qu'avec le réseau associatif favorisant une approche concertée. En 2024, une vingtaine de rencontres avec ces partenaires ont eu lieu afin de renforcer ces synergies.

Espace Santé Social
Route de La-Repentance 86, 1252 Meinier
Heidi Gusset, coordinatrice sociale
h.gusset@meinier.ch
022 855 13 00 / 076 679 13 42

TROIS CHÊNE EMPLOI

En 2024, 725 personnes provenant des Trois-Chêne et des communes Arve et Lac partenaires ont été suivies. Cette même année, 3807 visites ont été enregistrées. Pour la commune de Jussy, 3 personnes ont consulté la structure.

Visites Trois-Chêne emploi



Affaires scolaires

SERVICE ÉCOLE

0,72 EPT / 3 collaboratrices

Bien qu'intitulé Ecole, ce service ne concerne pas l'enseignement directement mais le support logistique pour les enfants.



De gauche à droite:
Edyta De Carvalho, intendante du restaurant scolaire
Daniel Silva, patrouilleur scolaire

MISSIONS

- › Intendance scolaire pour les repas du restaurant scolaire
- › Sécurité des enfants sur et aux abords des passages piétons
- › Sensibilisation des usagers sur le respect des règles sur la circulation

ÉCOLE DE JUSSY

Directrice de l'école: Madame Adèle Di Bruno
Enseignante adjointe: Madame Claire Dinichert

EFFECTIFS DES CLASSES 2024-2025

Degré	Enseignants	Effectif
1P - 2P	Stéphanie Brun Bulliard & Stéphanie Berthier	20
2P - 3P	Caroline Claus	14
4P - 5P	Claire Dinichert	20
5P - 6P	Anita Pordes	17
6P - 7P	Karim Bugnard	20
7P - 8P	Sylvie Massarotto	18
Total d'élèves		109

RESTAURANT SCOLAIRE (COMPASS GROUP (SUISSE) SA)

Le Restoscolaire de Jussy a accueilli 88 enfants pour 7581 repas servis durant l'année scolaire 2023-2024.

Nombre de repas facturés par la commune

	2022-2023	2023-2024
Août	291	368
Septembre	739	864
Octobre	633	723
Novembre	828	888
Décembre	604	648
Janvier	688	727
Février	571	678
Mars	845	762
Avril	348	499
Mai	655	692
Juin	786	732
Juillet	0	0
Total	6988	7581



Soutien aux associations et aux organisations non gouvernementales

La Commune soutient les associations culturelles et sportives locales ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) dont la mission est de défendre des causes humanitaires et sociales.

Répartition des subventions



Annuaire

Liste des associations

Association	Responsable	Contact
Amicale du Ball-Trap	Valérian Vittet	abtjussy@gmail.com
Arc Club de Jussy	Jean-Noël De Giuli	022 759 00 34 president@arc-club-jussy.ch
Association des intérêts de Jussy	Eric Grand	eric.grand@bluewin.ch
Association des Parents d'Elèves de Jussy	Mathilde de Mareuil	078 908 38 22 apejussy@gmail.com
Chorale mixte L'Echo des Champs	Adeline Radius	adeline.radius@gmail.com
Compagnie des pompiers de Jussy	Marc Rivollet	022 759 15 23
Demi de Jussy	Anne-Catherine Rinckenberger	info@demidejussy.ch
Jeunesse de Jussy	Mélanie Liechti	079 906 90 77
Jussy Modèle Club	Mickael Dirani	078 635 94 06 mdirani@bluewin.ch
JussyEnMarche	Viviane Schweizer	079 333 34 25 vivianelucie@bluewin.ch
Le Concours de Nouvelles de Jussy	Mathilde de Mareuil	078 908 38 22 leconcoursdnouvelles@gmail.com
Les Baroudeurs de Jussy	Célia Gueniat	079 785 58 72 baroudeursdejussy@outlook.com
Les Concerts de Jussy	Maité Bovet	079 203 44 81 info@lesconcertsdejussy.ch
Société de Gymnastique de Jussy	Adrien Chaillot	adrien.chaillot@gmail.com
Société des Carabiniers	David Coutau	022 759 10 89 info@carabiniers.ch
Troupe Open Scènes	Catherine Magnin-Gaudet	079 213 54 13 open.scenes@hotmail.com
Union des Paysannes et Femmes Rurales de Jussy	Christine Gaille	christine.gaille@gmail.com

Liste des commerces et entreprises

Commerces et entreprises	Personne de contact	Coordonnées	Site internet
Archido	Dominique Gros	022 759 00 01 archido@bluewin.ch	www.archido.ch
Atelier du Petit-Sionnet	Catherine Pendville	078 796 20 50 poterie@sionnet.ch	www.sionnet.ch
Auberge de la Couronne	Audrey Renard	022 759 12 66 aur.renardpro@gmail.com	www.aubergecouronne.com

Boulangerie Monnard de Jussy	Stéphane Fouquet	022 759 43 83 palais-friandise@bluewin.ch	www.patisserie-monnard.ch
Cabinet de massage thérapeutique	Florence Rivalli	076 378 78 51 floriva@bluewin.ch	
Cabinet médical de Jussy	Dr Sharare Baumgartner-Naderi Dr Felix Manuel Harter	022 752 60 30	
Chalut Green Service		022 759 91 91 info@chalut-greenservice.ch	www.chalut-greenservice.ch
Chez Martine	Julien Hugel	022 759 20 00	
Chromothérapie équine & animale	Catherine Pendville	078 796 20 50 chromo@sionnet.ch	www.sionnet.ch
Concentric Circle Consulting	Robert Falkowitz	078 845 48 78 robert@3cs.ch	www.3cs.ch
Domaine du Crest	J. Meyer & Cie	022 759 11 23 info@domaineducrest.ch	www.domaineducrest.ch
Domaine Château L'Evêque	Martine et Alexandre Mévaux	022 759 01 90 079 263 22 65 chateauveque@bluewin.ch	www.chateauveque.ch
Dumonthay Paysagistes	Cédric Dumonthay	079 217 48 71 cedric.dumonthay@bluewin.ch	
Elucimmo SA	Jean-Louis Carreras	079 938 01 45 jl.carreras@elucimmo.ch	www.elucimmo.ch
Institut des Prés	Cristina Pais	079 640 62 00 jussycoiffure@gmail.com	
La ferme de Lullier	Deborah et Patrick Wegmuller	079 584 45 25 lafermedelullier@bluewin.ch	www.lafermedelullier.ch
La Gara	Adeline Wegmuller	079 647 42 57 awegmuller@lagara.ch	www.lagara.ch
Physio Jussy	Florence Gros	022 759 02 02	
Physio Jussy	Sandrine Magistra	022 752 46 65 sandrinephysio@gmail.com	
Physio Jussy	Françoise Schnell-Gautschi	078 698 37 88 physio.schnellfrancoise@gmail.com	
Réflexo-Jussy	Judith Grand	078 664 40 23 reflexojussy@bluewin.ch	www.reflexojussy.ch
SK Elec Sàrl	Jérôme Kappeler Julien Stoky	022 759 81 05 079 559 89 29 079 555 05 49	www.sk-electricite.ch
SP Pub SA	Sébastien Pantet	022 735 05 25 sp.pub@me.com	www.sppub.ch
Technitoit Sàrl	Serge Bugnon	022 759 15 73 technitoit@bluewin.ch	www.technitoit.ch
Vuagnat Terrassement-Travaux forestiers Sàrl	René Vuagnat	022 759 15 38 famillevuagnat@bluewin.ch	

